

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 466

20 février 2014

SOMMAIRE

Alu-Rex Europe S.A.	22340	Holmbury Corporation S.à r.l.	22360
Andaluz Finance S.A.	22367	H & S Immo S.C.I.	22361
Bâtiself	22340	Hugo Boss Benelux Retail B.V.	22360
Baulder II S.à r.l.	22346	Ice Topco Limited S.A.	22365
BE OK Consulting S.A.	22356	IMMO 73 S.à r.l.	22363
BigBoard Holding S.A.	22333	Immobilière de Steinfort s.à r.l.	22364
BlackRock Property Lux S.à r.l.	22340	Immobilière Les Alouettes	22346
Boise European Holdings 1 S. à r. l.	22358	Immo Steichen	22364
Cami S.à r.l.	22345	K4 Communications S.A.	22362
CARRELAGES WILLY PUTZ, Schieren S.A.	22344	Keystone Fund	22363
Celfin S.A.	22344	KKR Debt Investors 2006 S.à r.l.	22362
Cergraphold S.A.	22345	K-Point S.A.	22362
ChallengeAir S.A.	22366	Kreos Capital IV (Luxembourg) S.à r.l. ...	22363
Chemtrade Luxembourg S.à r.l.	22332	Laios S.A.	22361
Cilbup S.à r.l.	22359	Momentum Drilling S.A.	22353
Coffee Lounge S.à r.l.	22359	Pack Solution S.A.	22355
Compagnie Financière & Industrielle de l'Atlantique S.A.	22359	Rendite Lux S.A.	22364
Compagnie Luxembourgeoise d'Investis- sements et de Management S.A.	22322	Retouche Mode S.à r.l.	22332
Coprom S.A.	22366	ROBINET ELECTRICITÉ S.à r.l.	22333
Crismagand S.A.	22368	Royale Service S.A.	22341
Crismagand, société de gestion de patri- moine familial	22368	Senfort Holding S.A.	22323
Donau Invest S.A., SPF	22348	Société de Révision et d'Expertises Sarl	22352
Duse II S. à r.l.	22338	Superfund Luxembourg S.A.	22344
Freo Management S.à r.l.	22324	Tages Capital Sicav	22356
Grandville	22365	T-IS (LP) Holdings S.à r.l.	22338
Groupe Medi Contract S.A.	22352	Tous Travaux Lux S.à r.l.	22354
GSI Holding S.A.	22365	Trans Rafael S.à r.l.	22349
Guadelete Investments S.à r.l.	22360	Trasys Luxembourg PSF S.A.	22349
Guardian Poland Investments S.à r.l.	22361	Union Sportive Esch, A.s.b.l.	22341
Havana Invest S.A.	22366	United Biscuits LuxCo GP S.à r.l.	22349
Hellas S.à r.l.	22359	UTI Investment Luxembourg S.à r.l.	22356
		Victoria S.A.	22350
		Wiz Invest S.à r.l.	22357

Compagnie Luxembourgeoise d'Investissements et de Management S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 53.354.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille treize, le trente et un décembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Daniel VAN ORMELINGEN, demeurant au 258, bte 2, boulevard Louis Mettwie, B-1080 Bruxelles,
"le mandant"

ici représentée par Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

"le mandataire"

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, laquelle, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Le mandant, représenté comme dit ci-avant, requiert le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

1. Que la société anonyme SPF COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE D'INVESTISSEMENTS ET DE MANAGEMENT S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 53354, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, est issue d'un acte de scission définitive actée en date du 27 décembre 1995 par Maître Frank BADEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 68 du 8 février 1996, et les statuts ont été modifiés en dernier lieu en date du 25 janvier 2010 par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 741 du 9 avril 2010.

2. Que le capital social de la société anonyme SPF COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE D'INVESTISSEMENTS ET DE MANAGEMENT S.A. s'élève actuellement à 670.000 (six cent soixante-dix mille euros) représenté par 700 (sept cents) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

3. Que le mandant est propriétaire de la totalité des actions représentatives du capital souscrit de la société anonyme SPF COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE D'INVESTISSEMENTS ET DE MANAGEMENT S.A..

4. Que par la présente, le mandant prononce la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat.

5. Que le mandant, en sa qualité de liquidateur de la société anonyme SPF COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE D'INVESTISSEMENTS ET DE MANAGEMENT S.A., déclare que tout le passif de ladite société est réglé.

6. Que le mandant requiert de plus le notaire instrumentant d'acter que par rapport à d'éventuels passifs actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, il déclare irrévocablement assumer solidairement avec la société l'obligation de payer tout ce passif éventuel actuellement inconnu.

7. Que l'activité de la société a cessé; que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il réglera tout passif éventuel de la société dissoute; que partant, la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

8. Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et commissaire de la société.

9. Que le mandataire ou le notaire instrumentant peuvent procéder à l'annulation du registre des actionnaires de la société.

10. Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège de CF Corporate Services.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire du mandant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Philippe PONSARD, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 07 janvier 2014. Relation GRE/2014/152. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société.

Junglinster, le 8 janvier 2014.

Référence de publication: 2014006661/54.

(140006780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2014.

Senfort Holding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 46.322.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille treize, le vingt-trois décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

La société de droit panaméen «The AMS Foundation», avec siège social à P.H. Edificio Mossfon, Segundo Piso, Calle 54 Este, Ciudad de Panama (République de Panama),

ici représenté par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit leurs déclarations:

I. - Que la société anonyme société de gestion de patrimoine familial «Senfort Holding S.A.», ayant son siège social à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 46.322, constituée suivant acte reçu par Maître Georges D'HUART, alors notaire de résidence à Pétange, agissant en remplacement de son confrère, Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, en date du 28 décembre 1993, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 128 du 06 avril 1994. Les statuts ont été plusieurs fois modifiés, la dernière modification ayant lieu suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 octobre 2010, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2814 du 22 décembre 2010.

II. - Que le capital social de la société s'élève actuellement à cinq cent mille euros (500'000,- EUR), représenté par vingt mille (20'000) actions sans désignation de valeur nominale.

III. - Que la comparante est devenue propriétaire de toutes les actions de la susdite société «Senfort Holding S.A.».

IV. - Que l'activité de la société «Senfort Holding S.A.» a cessé et que la comparante, en tant que seule et unique associée de la Société (l' "Associé unique") prononce la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation.

V. Que l'Associée unique déclare avoir pleine connaissance des statuts de la Société et qu'elle connaît parfaitement la situation financière de la Société.

VI. Que l'Associée unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé et que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné.

VII. Que l'Associée unique est investie de tout l'actif et qu'elle s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour au prorata de sa participation dans la Société

VIII. Que, partant, la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

IX. - Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

X. - Qu'il a été procédé à l'annulation des actions au porteur.

XI. - Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe

Frais

Tous les frais et honoraires résultant du présent acte, évalués à 1.000,-EUR euros, sont à charge de la société dissoute.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 31 décembre 2013. Relation GRE/2013/5453. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 14 janvier 2014.

Référence de publication: 2014007169/54.

(140008102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2014.

Freo Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 183.332.

—
STATUTES

In the year two thousand thirteen, on the twenty-fifth of November.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

FREO Group S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 6D, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B. 181015,

here represented by Mr Erwin VANDE CRUYS, employee, with professional address in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, by virtue of a proxy given in Senningerberg on November 19th, 2013.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the mandatory and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated herein-above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") under the name "Freo Management S.à r.l." (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10th, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in the municipality of Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which shall be adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Subsidiaries, branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers of the Company. In the event that the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such equity stake. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other way any stock, shares and other securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or the obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company shall not carry out any regulated activities of the financial sector.

3.3. The purpose of the Company includes in particular the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of immovable properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to immovable properties, including the direct or indirect holding of equities in Luxembourg or foreign companies, having as principal object the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of immovable properties.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

Art 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand six hundred euro (EUR 12,600) represented by one hundred twenty-six (126) shares in registered form with a par value of one hundred euro (EUR 100) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced on one or more occasions by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. The Company's shares are indivisible as only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative in their dealings with the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. Prior to the transfer of all or part of his shares, any partner must notify such transfer to the Company. The general meeting of partners may resolve that all or part of the offered shares shall be assigned, according to the terms and conditions set for the proposed transfer:

- a) to the Company, within the limits set forth by the law,
- b) to other partner(s), or
- c) to a designated third party

6.5. Shareholder may request the Company to redeem all or part of his shares. Any redemption request from a partner shall be submitted to the prior approval of the general meeting of partners which may resolve that all or part of such shares shall be assigned:

- a) to the Company, within the limits set forth by the law,
- b) to other shareholder(s), or
- c) to a designated third party.

6.6. All or part of the shares of a shareholder may have to be redeemed by the company if such shares have been transferred in violation of clause 6.3 or 6.4 above.

6.7. All and any shares redeemed in accordance with clause 6.5 or 6.6 above shall be cancelled forthwith and all rights attached thereto shall be extinguished.

6.8. A share register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.9. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which set the term of their office. If there are more managers they are classified into class A managers and class B managers. The manager(s) do not need to be shareholder(s).

7.2. The managers, and each of them, may be dismissed ad nutum (without any reason).

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the manager, or if there is more than one manager, by any manager of category A and any category B manager acting jointly.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon the call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in the case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, or by facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager of the Company may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager of the Company as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting. Notwithstanding the previous sentence, all managers shall be physically present in Luxembourg in order to attend a meeting of the board of managers at least once a year.

9.7. In lieu of a meeting of the managers, circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters or by the sole signature of the sole manager or in case of plurality of managers, by the joint signatures of any category A manager and any category B manager or by the single or joint signature(s) of any person(s) to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of shareholders**Art. 12. Powers and voting rights.**

12.1. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2. Each shareholder has voting rights commensurate with its shareholding.

12.3. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1. If there are not more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all shareholders in writing, whether in original or by facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3. Notwithstanding article 13.2 of these Articles, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year.

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first day of January of each year and end on the thirty-first day of December.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all of the Company's commitments and the indebtedness of the managers, the statutory auditor(s) (if applicable) and shareholders to the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits.

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses, represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the board of managers;
- (ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the prior financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and amounts to be allocated to the statutory reserve;
- (iii) the decision to pay interim dividends is taken by the sole shareholder or the general meeting of shareholders; and
- (iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1 In the event of the dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of multiple shareholders, to the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder of the Company.

VII. General provision

17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2013.

Subscription - Payment

Thereupon, FREO Group S.à r.l., named and represented as stated above, declares to subscribe for one hundred twenty-six (126) shares in registered form, each with a par value of one hundred euro (EUR 100), and to fully pay for such shares by way of a contribution in cash amounting to twelve thousand six hundred euro (EUR 12,600), so that such amount of twelve thousand six hundred euro (EUR 12,600) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand four hundred euro (EUR 1,400).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital, has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

- Mr Erwan LE BERRE, Managing Director, born on November 17th, 1972 in Bourges, France, with business address at L-2633 Senningerberg, 6d, route de Trèves, manager of the category A; and

- Mr Robert FABER, private employee, born on May 15th, 1964 in Luxembourg, residing professionally at 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg, manager of the category B.

2. The registered office of the Company is established at 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a German version and in the case of divergence between the English and the German text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn-up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

The German Translation Follows

Im Jahre zweitausendunddreizehn, am fünfundzwanzigsten November.

Vor Uns, Maître Martine SCHAEFFER, Notar mit Amtssitz in Luxemburg, Grossherzogtum Luxemburg.

IST ERSCHIENEN:

FREO Group S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), gegründet nach Luxemburger Recht, mit Gesellschaftssitz in 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B. 181015,

hier vertreten durch Herrn Erwin VANDE CRUYS, Angestellter, mit Berufsadresse in L-1750 Luxemburg, 74, avenue Victor Hugo, aufgrund von einer Vollmacht die in Senningerberg, am 19.November 2013 ausgestellt wurde.

Diese Vollmacht, nachdem sie vom Bevollmächtigten und dem unterzeichneten Notar "ne varietur" unterzeichnet wurde, bleibt dieser Urkunde zum Zweck der Registrierung beigegeben.

Welcher Komparent, handelnd wir vorstehend, hat den unterzeichneten Notar ersucht, die Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung ("société à responsabilité limitée"), die hiermit gegründet wird, wie folgt zu dokumentieren:

Bezeichnung - Gesellschaftssitz - Gesellschaftszweck - Dauer

Art. 1. Bezeichnung. Es wird eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung ("société à responsabilité limitée") unter der Bezeichnung "Freo Management S.à r.l." (nachstehend die Gesellschaft) gegründet, die der Luxemburger Gesetzgebung unterliegt, insbesondere dem Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, wie abgeändert (nachstehend das Gesetz), sowie gegenwärtiger Satzung (nachstehend die Satzung).

Art. 2. Gesellschaftssitz.

2.1. Der Sitz der Gesellschaft ist in der Gemeinde Niederanven, im Großherzogtum Luxemburg. Er kann durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates der Gesellschaft an einen anderen Ort innerhalb der Gemeinde verlegt werden. Des weiteren kann der Sitz durch einen Beschluss des Alleingeschäfters oder der Hauptversammlung der Gesellschafter gemäß der Art und Weise, wie sie für Satzungsänderungen vorgesehen ist, an einen anderen Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden.

2.2. Filialen, Zweigniederlassungen und andere Geschäftsräume können entweder im Großherzogtum Luxemburg oder im Ausland durch einen Beschluss des Verwaltungsrates der Gesellschaft errichtet werden. Sollte der Verwaltungsrat der Gesellschaft beschließen, dass außergewöhnliche politische oder militärische Entwicklungen oder Ereignisse bestehen oder vorauszusehen sind, und dass diese Entwicklungen oder Ereignisse die normale Geschäftstätigkeit am Sitz der Gesellschaft, oder die Verbindung derselben mit dem Ausland behindern würden oder eine solche Behinderung vorauszusehen ist, kann der Sitz vorübergehend ins Ausland verlegt werden bis zur vollständigen Wiederherstellung normaler Verhältnisse. Derartige provisorische Maßnahmen haben keinen Einfluss auf die Nationalität der Gesellschaft, die trotz der provisorischen Sitzverlegung des Gesellschaftssitzes eine Luxemburger Gesellschaft bleibt.

Art. 3. Gesellschaftszweck.

3.1. Der Gegenstand der Gesellschaft ist der Erwerb von Beteiligungen in irgendwelcher Form an Luxemburger oder ausländischen Gesellschaften oder Unternehmen, sowie die Verwaltung solcher Beteiligungen. Insbesondere darf die Gesellschaft Aktien, Anteile und andere Wertpapiere, Anleihen, Rentenwerte, Geldmarkteinlagen und andere Schuldtitel aller Art durch Zeichnung, Kauf oder Tausch oder sonstwie erwerben, und im Allgemeinen alle Wertschriften und Finanzinstrumente, die von öffentlichen oder privaten Rechtspersonlichkeiten jeder Art ausgegeben werden. Sie kann an der Gründung, Entwicklung, Verwaltung und Aufsicht aller Gesellschaften oder Unternehmen teilnehmen. Des weiteren kann sie in den Erwerb und die Verwaltung eines Bestands von Patenten oder anderen geistigen Eigentumsrechten jeder Art oder jeden Ursprungs investieren.

3.2. Die Gesellschaft kann Darlehen jeder Art aufnehmen, außer auf dem Wege von öffentlichen Angeboten. Sie kann, jedoch nur durch Privatplatzierung, Schuldscheine, Anleihen und Rentenwerte, sowie jede Art von Schuldtiteln und/oder Dividendenpapieren ausgeben. Die Gesellschaft kann Geldmittel verleihen, einschließlich, ohne Begrenzung, die Erlöse aus Kreditverbindlichkeiten und/oder Emissionen von Schuldoder Dividendenpapieren an ihre Zweigunternehmen, angegliederte Gesellschaften und/oder jede andere Gesellschaft. Die Gesellschaft kann in Bezug auf ihr gesamtes oder

teilweises Vermögen ebenfalls Sicherheiten leisten; sie kann verpfänden, übertragen, belasten oder sonstwie Sicherheiten bestellen und gewähren, um ihren eigenen Verpflichtungen und Vereinbarungen und/oder den Verpflichtungen und Vereinbarungen jeder anderen Gesellschaft nachzukommen, und sie im Allgemeinen zu eigenem Nutzen und/oder zum Nutzen jeder anderen Gesellschaft oder Person abzusichern. In keinem Fall wird die Gesellschaft regulierten Aktivitäten des Finanzsektors nachgehen.

3.3. Der Zweck der Gesellschaft umfasst insbesondere den Erwerb, die Entwicklung, Förderung, Verkauf, Verwaltung und / oder Vermietung von Immobilien entweder im Großherzogtum Luxemburg oder im Ausland sowie alle Vorgänge im Zusammenhang mit unbeweglichem Vermögen, einschließlich der direkte oder indirekte Beteiligung von Aktien in Luxemburg oder ausländischen Gesellschaften, die als Hauptaufgabe der Erwerb, die Entwicklung, Förderung, Verkauf, Verwaltung und /oder Vermietung von Immobilien.

3.4. Die Gesellschaft darf alle Handels-, Finanz- und Gewerbebetätigungen, die dazu bestimmt sind, ihren Gesellschaftszweck zu fördern oder die sich auf ihren Gesellschaftszweck beziehen.

Art. 4. Dauer.

4.1. Die Gesellschaft ist auf unbestimmte Zeit gegründet.

4.2. Die Gesellschaft kann nicht aufgelöst werden wegen einem Sterbefall, der Aufhebung von Bürgerrechten, Rechtsunfähigkeit, Insolvenz, Konkurs oder ähnlichen Vorkommnissen, die einen oder mehrere Gesellschafter betreffen.

II. Kapital - Gesellschaftsanteile

Art. 5. Kapital.

5.1. Das Kapital der Gesellschaft ist auf zwölftausendsechshundert Euro (EUR 12.600) festgelegt und besteht aus einhundertsechszwanzig (126) Namensanteilen mit einem Nennwert je Gesellschaftsanteil von einhundert Euro (EUR 100); alle Gesellschaftsanteile sind gezeichnet und voll eingezahlt.

5.2. Das Stammkapital der Gesellschaft kann bei einem oder mehreren Anlässen durch einen Beschluss des Alleingesellschafters oder, gegebenenfalls, durch die Hauptversammlung der Gesellschafter gemäß der Art und Weise, wie sie für Satzungsänderungen vorgesehen ist, erhöht oder vermindert werden.

Art. 6. Gesellschaftsanteile.

6.1. Jeder Gesellschaftsanteil erteilt dem Besitzer ein Anrecht auf einen Bruchteil der gemeinschaftlichen Vermögenswerte und Gewinne der Gesellschaft in unmittelbarem Verhältnis zu der Anzahl der bestehenden Gesellschaftsanteile.

6.2. Die Anteile der Gesellschaft sind unteilbar, da je Gesellschaftsanteil nur ein Besitzer anerkannt wird. Gemeinschaftliche Eigentümer haben eine einzige Person zu ihrem Vertreter für ihre Beziehungen mit der Gesellschaft zu ernennen.

6.3. Die Anteile sind zwischen den Gesellschaftern oder, im Falle eines Alleingesellschafters, an Dritte frei übertragbar. Falls die Gesellschaft mehr als einen Gesellschafter hat, unterliegt die Übertragung von Anteilen an Nicht-Gesellschafter der vorherigen Zustimmung der Hauptversammlung der Gesellschafter, die mindestens drei Viertel des Stammkapitals der Gesellschaft vertreten.

Eine Anteilsübertragung bindet die Gesellschaft oder Dritte nur infolge einer Mitteilung an die, oder einer Billigung seitens der Gesellschaft, gemäß Artikel 1690 des Bürgerlichen Rechts.

Bezüglich aller anderen Angelegenheiten wird auf die Artikel 189 und 190 des Gesetzes hingewiesen.

6.4. Vor der Übertragung der Gesamtheit oder eines Teils seiner Anteile muss jeder Gesellschafter dies der Gesellschaft mitteilen. Die Hauptversammlung der Gesellschafter kann beschließen, dass alle oder ein Teil der angebotenen Aktien zugeteilt werden, gemäß den folgenden Bestimmungen und Bedingungen an,

- a) die Gesellschaft unter Berücksichtigung der Einschränkungen durch das Gesetz
- b) auf andere Gesellschafter oder
- c) an einen bestimmten Dritten

6.5. Der Gesellschafter kann die Rücknahme alle oder einen Teil der seiner Aktien anfragen. Rücknahmeanträge eines Gesellschafters benötigen die Zustimmung der Hauptversammlung der Gesellschafter, diese beschließen, dass alle oder einen Teil der Aktien zugeordnet werden sollen.

- a) an die Gesellschaft, unter Berücksichtigung der Einschränkung durch das Gesetz
- b) auf andere Gesellschafter oder
- c) zu einem bestimmten Dritten

6.6. Alle oder einen Teil der Anteile des Gesellschafters kann von der Gesellschaft zurückgenommen werden, wenn diese Anteile mit Verletzung von Ziffer 6.3 oder 6.4 übertragen wurden.

6.7. Alle Anteile die gemäß Punkt 6.5 oder 6.6 eingelöst wurden können unverzüglich gelöscht werden und alle rechte erlöschen.

6.8. Am Sitz der Gesellschaft wird gemäß den Bestimmungen des Gesetzes ein Anteilsregister aufbewahrt, das von jedem Gesellschafter, der dies verlangt, eingesehen werden kann.

6.9. Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes ihre eigenen Anteile zurückkaufen.

III. Verwaltung - Vertretung

Art. 7. Verwaltungsrat.

7.1. Die Gesellschaft wird von einem Verwaltungsrat geleitet, der aus einem oder mehreren Geschäftsführern zusammengesetzt ist, welche als solche durch einen Beschluss der Gesellschafter, der ihre Amtszeit festlegt, bezeichnet werden. Falls es mehrere Geschäftsführer gibt sind diese eingeteilt in Kategorie A Geschäftsführer und Kategorie B Geschäftsführer.

Der(die) Geschäftsführer muss(en) kein(e) Gesellschafter sein.

7.2. Die Geschäftsführer, und jeder einzelne von ihnen, können ad nutum vom Amt abgesetzt werden (ohne jeden Grund).

Art. 8. Vollmachten des Verwaltungsrates.

8.1. Alle Vollmachten, die nicht ausdrücklich per Gesetz oder durch die gegenwärtige Satzung der Hauptversammlung der Gesellschafter vorbehalten sind, fallen unter den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates, der alle Befugnisse hat, um alle Handlungen und Tätigkeiten auszuführen und zu bestätigen, die mit dem Gegenstand der Gesellschaft übereinstimmen.

8.2. Besondere und begrenzte Vollmachten können für bestimmte Angelegenheiten vom alleinigen Geschäftsführer, oder im Falle von mehreren Geschäftsführern, von einem Geschäftsführer der Kategorie A und einem Geschäftsführer der Kategorie B gemeinsam, an einen oder mehrere Vertreter übertragen werden, die keine Gesellschafter zu sein brauchen.

Art. 9. Vorgehensweise.

9.1. Der Verwaltungsrat tritt so oft am Ort, der in den Einberufungsschreiben angegeben ist, zusammen wie die Interessen der Gesellschaft es verlangen, oder auf Einberufung eines Geschäftsführers.

9.2. Schriftliche Mitteilung über jede Verwaltungsratssitzung ergeht mindestens vierundzwanzig (24) Stunden vor dem Tag der Sitzung an alle Geschäftsführer, außer in einem Notfall, in welchem Fall die Art dieser Umstände im Einberufungsschreiben für die Verwaltungsratssitzung anzugeben ist.

9.3. Ein Einberufungsschreiben ist nicht erforderlich wenn alle Mitglieder des Verwaltungsrates der Gesellschaft in einer Sitzung anwesend oder vertreten sind und erklären, über die Sitzung rechtmäßig informiert worden zu sein und die Tagesordnung zu kennen. Es kann von jedem Mitglied des Verwaltungsrats der Gesellschaft per Brief, Faksimile oder Email auf das Einberufungsschreiben verzichtet werden.

9.4. Jeder Geschäftsführer der Gesellschaft kann an jeder Verwaltungsratssitzung teilnehmen, indem er einen anderen Geschäftsführer der Gesellschaft zu seinem Vertreter bestellt.

9.5. Der Verwaltungsrat kann nur gültig tagen und beschließen, wenn die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist. Die Beschlüsse des Verwaltungsrats werden gültig mit der Mehrheit der Stimmen gefasst. Die Beschlüsse des Verwaltungsrats werden in Protokollen festgehalten, die von allen in der Sitzung anwesenden oder vertretenen Geschäftsführern unterzeichnet sind.

9.6. Jeder Geschäftsführer kann über Telefon oder Videokonferenz oder durch jedwede andere, ähnliche Kommunikationsmittel an einer Verwaltungsratssitzung teilnehmen, die allen Personen, die an der Sitzung teilnehmen, ermöglichen, einander zu hören und miteinander zu sprechen. Die Teilnahme an einer Sitzung durch diese Mittel ist gleich einer persönlichen Teilnahme an dieser Sitzung. Ungeachtet des vorhergehenden Satzes haben alle Geschäftsführer in Luxemburg mindestens einmal jährlich persönlich anwesend zu sein, um an einer Sitzung des Verwaltungsrates teilzunehmen.

9.7. In Dringlichkeitsfällen sind Zirkularbeschlüsse, die von allen Geschäftsführern unterzeichnet sind, ebenso gültig und verbindlich wie Beschlüsse, die in einer ordentlich einberufenen und abgehaltenen Sitzung gefasst wurden. Diese Unterschriften können auf einem einzigen Dokument oder auf mehreren Exemplaren eines gleichlautenden Beschlusses geleistet, und schriftlich oder per Faksimile bescheinigt werden.

Art. 10. Vertretung. Gegenüber Dritten wird die Gesellschaft in allen Angelegenheiten durch die Unterschrift des alleinigen Geschäftsführers oder im Fall von mehreren Geschäftsführern durch die gemeinsame Unterschrift eines Geschäftsführers der A Kategorie und eines Geschäftsführers der B Kategorie oder durch die einzelne oder gemeinsame Unterschrift aller vertretungsbefugten Personen, an die eine solche Zeichnungsvollmacht gemäß Abschnitt 8.2. dieser Satzung gültig übertragen wurde, rechtlich verpflichtet.

Art. 11. Verpflichtung der Geschäftsführer. Die Geschäftsführer sind durch ihr Amt nicht persönlich haftbar für Verpflichtungen, die sie im Namen der Gesellschaft gültig eingegangen sind, unter der Bedingung, dass solche Verpflichtungen in Übereinstimmung mit gegenwärtiger Satzung sowie den anwendbaren Bestimmungen des Gesetzes sind.

IV. Hauptversammlungen der Aktionäre

Art. 12. Vollmachten und Stimmrechte.

12.1. Der Alleingesellschafter übernimmt alle Vollmachten, die vom Gesetz der Hauptversammlung der Gesellschafter übertragen werden.

12.2. Jeder Gesellschafter besitzt Stimmrechte, die im Verhältnis zur Anzahl seiner Anteile stehen.

12.3. Jeder Gesellschafter kann eine natürliche Person oder Rechtspersönlichkeit per Brief, Faksimile oder Email zu seinem Bevollmächtigten bestellen um ihn bei den Hauptversammlungen der Gesellschafter zu vertreten.

Art. 13. Form - Beschlussfähige Anzahl - Mehrheit.

13.1. Falls die Anzahl der Gesellschafter fünfundzwanzig (25) nicht übersteigt, können ihre Entscheidungen durch Zirkularbeschluss gefasst werden, dessen Text schriftlich, sei es im Original oder über Faksimile oder Email, an alle Gesellschafter geschickt wird. Die Gesellschafter geben ihre Stimme durch Unterzeichnung des Zirkularbeschlusses ab. Die Unterschriften der Gesellschafter können auf einem einzigen Dokument oder auf mehreren Exemplaren eines gleichlautenden Beschlusses geleistet werden, und per Brief oder per Faksimile bescheinigt werden.

13.2. Kollektivbeschlüsse sind nur gültig, wenn sie von Gesellschaftern gefasst werden, die mehr als die Hälfte des Stammkapitals besitzen.

13.3. Ungeachtet von Artikel 13.2. gegenwärtiger Satzung können Beschlüsse in Bezug auf Abänderungen der Satzung oder in Bezug auf die Auflösung und Liquidation der Gesellschaft nur mit der Stimmenmehrheit der Gesellschafter, die mindestens drei Viertel (3/4) des Stammkapitals der Gesellschaft besitzen, gefasst werden.

V. Jahresabschluss - Gewinnzuteilung

Art. 14. Geschäftsjahr.

14.1. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt jedes Jahr am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember.

14.2. In Bezug auf das Ende des Geschäftsjahres der Gesellschaft hat der Verwaltungsrat jedes Jahr die Bilanz und die Gewinn- und Verlustkonten der Gesellschaft, sowie das Inventar, einschließlich der Angabe des Wertes der Aktiva und Passiva der Gesellschaft, zu erstellen, mit einem Anhang, der alle Verpflichtungen der Gesellschaft zusammenfasst, und die Verbindlichkeiten der Geschäftsführer, des oder der Rechnungskommissare (falls anwendbar) und der Gesellschafter der Gesellschaft zusammenfasst.

14.3. Jeder Gesellschafter kann das obengenannte Inventar und die Bilanz am Sitz der Gesellschaft einsehen.

Art. 15. Gewinnverteilung.

15.1. Der in den Jahreskonten aufgeführte Bruttogewinn der Gesellschaft, nach Abzug der Allgemeinkosten, Tilgungen und Kosten, stellt den Nettogewinn dar. Ein Betrag gleich fünf Prozent (5 %) des Nettogewinns der Gesellschaft wird der gesetzlichen Rücklage zugeführt, bis diese zehn Prozent (10 %) des Grundkapitals der Gesellschaft erreicht hat.

15.2. Die Hauptversammlung der Gesellschafter kann nach freiem Ermessen über den Überschuss verfügen. Insbesondere kann sie den Gewinn zu einer Dividendenzahlung freigeben oder sie der Rücklage zuweisen oder auch als Saldo vortragen.

15.3. Jederzeit können Zwischendividenden unter folgenden Bedingungen ausgeschüttet werden:

- (i) ein Kontenauszug oder ein Inventar oder Bericht wird vom Verwaltungsrat erstellt;
- (ii) dieser Kontenauszug, dieses Inventar oder dieser Bericht zeigen, dass genügend Geldmittel zur Ausschüttung zur Verfügung stehen; wohlverstanden darf der auszuschüttende Betrag die seit dem Ende des vorhergehenden Geschäftsjahres realisierten Gewinne, zuzüglich der vorgetragenen Gewinne und der ausschüttbaren Rücklagen, jedoch abzüglich der vorgetragenen Verluste und der Beträge, die der gesetzlichen Rücklage zuzuführen sind, nicht übersteigen;
- (iii) die Entscheidung zur Zahlung von Zwischendividenden wird vom einzigen Gesellschafter oder von der Hauptversammlung der Gesellschafter getroffen, und
- (iv) eine Zusicherung wurde gegeben, dass die Rechte der Gläubiger der Gesellschaft nicht gefährdet sind.

VI. Auflösung - Liquidation

16.1. Im Falle einer Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren Liquidatoren ausgeführt, die keine Gesellschafter zu sein brauchen, und die durch einen Beschluss des Alleingeschafters oder der Hauptversammlung der Gesellschafter ernannt werden, die ihre Vollmachten und Vergütung bestimmt. Falls in dem Beschluss des oder der Gesellschafter, oder durch ein Gesetz, nichts Anderes vorgesehen ist, sind die Liquidatoren mit den weitgehendsten Vollmachten für die Realisierung der Vermögenswerte und die Zahlung der Verpflichtungen der Gesellschaft versehen.

16.2. Der Überschuss aus der Realisierung der Vermögenswerte und Zahlung der Verpflichtungen der Gesellschaft wird an den Gesellschafter gezahlt oder, im Falle mehrerer Gesellschafter, an die Gesellschafter im Verhältnis zu der Anzahl der Anteile, die sie in der Gesellschaft besitzen.

VII. Allgemeine Bestimmung

17. Es wird auf die Bestimmungen des Gesetzes in Bezug auf alle Angelegenheiten verwiesen, die nicht ausdrücklich in gegenwärtiger Satzung aufgeführt werden.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tag dieser Urkunde und endet am 31. Dezember 2013.

Zeichnung - Zahlung

Daraufhin erklärt FREQO Group S.à r.l., vorgenannt und vertreten wie vorstehend angegeben, einhundertsechszwanzig (126) Gesellschaftsanteile in Namensform zu zeichnen, jede mit einem Nennwert von einhundert Euro (EUR 100), und diese Gesellschaftsanteile vollständig durch Barzahlung mit einem Betrag von zwölftausendsechshundert Euro (EUR 12.600) einzuzahlen, so dass der genannte Betrag von zwölftausendsechshundert Euro (EUR 12.600) somit zur Verfügung der Gesellschaft steht, wie dem unterzeichneten Notar bescheinigt wurde, der dies ausdrücklich bestätigt.

Kosten

Die Ausgaben, Kosten, Gebühren und Auslagen jeder Art, die von der Gesellschaft aus Gründen ihrer Gründung zu tragen sind, werden auf ungefähr eintausendvierhundert Euro (EUR 1.400) geschätzt.

Beschlüsse des Alleingeschafters

Sofort nach der Gründung der Gesellschaft hat der Alleingeschafter der Gesellschaft, der das gesamte gezeichnete Stammkapital vertritt, folgende Beschlüsse gefasst:

1. Folgende Personen werden auf unbestimmte Zeit zum Geschäftsführer der Gesellschaft ernannt:

- Herr Erwan LE BERRE, Manager, geboren am 17. November 1972 in Bourges, (Frankreich), geschäftsansässig in L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves, Geschäftsführer der Kategorie A; und
- Herr Robert FABER, Privatangestellter, geboren 15. Mai 1964 in Luxemburg, geschäftsansässig in L-1511 Luxembourg, 121 Avenue de la Faiencerie, Geschäftsführer der Kategorie B.

2. Der Sitz der Gesellschaft ist L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

Der unterzeichnete Notar, der die englische Sprache versteht und spricht, erklärt hiermit, dass auf Antrag des vorstehenden Komplementen gegenwärtige Urkunde auf Englisch abgefasst ist, gefolgt von einer Fassung in deutscher Sprache, und dass im Falle einer Abweichung zwischen dem englischen und dem deutschen Text die englische Fassung überwiegt.

WORÜBER Urkunde, aufgenommen in Luxemburg am Datum wie am Anfang dieser Urkunde erwähnt.

Und nach Verlesung an die Bevollmächtigte des Komplementen hat diese zusammen mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterzeichnet.

Signé: E. Vande Cruys et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 décembre 2013. LAC/2013/54452. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signée): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2014.

Référence de publication: 2014006768/471.

(140007479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2014.

Chemtrade Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 183.212.

Acte de constitution publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 09.01.2014

EXTRAIT

Suite à la résolution prise par l'associé unique en date du 13 décembre 2013, il résulte que:

- Le siège social de la Société est transféré du 18, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg au 61, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Chemtrade Luxembourg Sàrl

Référence de publication: 2014009073/15.

(140010336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

Retouche Mode S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4761 Pétange, 49, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 114.932.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014008757/9.

(140009200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2014.

ROBINET ELECTRICITÉ S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4960 Clemency, 7, rue de Bascharage.

R.C.S. Luxembourg B 62.534.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014008763/9.

(140009199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2014.

BigBoard Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 135.383.

In the year two thousand and thirteen, on the thirtieth of December.

Before US Maître Henri Beck, notary, residing in Echternach.

Is held

an extraordinary general meeting of the shareholders of "BigBoard Holding S.A.", a Luxembourg "société anonyme", having its registered office at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register under number B 135.383, incorporated by notarial deed of Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, on December 13th, 2007 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 375 dated February 13th, 2008 and whose articles of association have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary dated December 10th, 2012, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 192, dated January 25th, 2013.

The meeting is chaired by Ms. Peggy Simon, private employee, residing professionally at Echternach, 9, Rabatt, who appointed herself as scrutineer and the meeting elected as secretary Ms. Mariette Schou, private employee, residing professionally at Echternach, 9, Rabatt.

The chairman declares and requests the notary to act:

I. That the shareholders represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be registered with these minutes.

II. As appears from the said attendance list, twenty-four million two hundred thousand (24,200,000) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, out of a total of twenty-seven million six hundred and fifty thousand (27,650,000) shares are represented at the present extraordinary general meeting. Considering that the remaining three million four hundred and fifty thousand (3,450,000) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each are held by the Corporation and thus have no voting right, the shares represented constitute together one hundred per-cent (100 %) of the voting share capital of the Corporation, so that the meeting can validly decide on all the items of its agenda.

III. That the agenda of the meeting is the following:

1. Decrease of the Corporation's share capital by three million four hundred and fifty thousand Euro (EUR 3,450,000.-) in order to bring it from its present amount of twenty-seven million six hundred and fifty thousand Euro (EUR 27,650,000.-) down to twenty-four million two hundred thousand Euro (EUR 24,200,000.-) by cancellation of three million four hundred and fifty thousand (3,450,000) «Class H Shares» with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, and currently held by the Corporation.

2. Cancellation of the nominal value of the Corporations' shares;

3. Decrease of the Corporation's share capital by one million three hundred and two thousand one hundred and twelve Euro (EUR 1,302,112.-) without cancellation of shares, by reimbursement of one million three hundred and two thousand one hundred and eleven Euro and seventeen cents (EUR 1,302,111.17) to the shareholders prorated to their respective shareholding and allocation of eighty-three cents (EUR 0.83) to the legal reserve of the Corporation.

4. Restatement of article 6.1. of the Corporation's articles of association in order to give it the following wording:

" **6.1.** The corporate capital is set at twenty-two million eight hundred and ninety-seven thousand eight hundred and eighty-eight Euro (EUR 22,897,888.-), divided into:

- fifty thousand (50,000) ordinary Shares without nominal value, all subscribed and fully paid up;

- three million four hundred and fifty thousand (3,450,000) "Class A Shares" without nominal value, all subscribed and fully paid up;

- three million four hundred and fifty thousand (3,450,000) "Class B Shares" without nominal value, all subscribed and fully paid up;
- three million four hundred and fifty thousand (3,450,000) "Class C Shares" without nominal value, all subscribed and fully paid up;
- three million four hundred and fifty thousand (3,450,000) "Class D Shares" without nominal value, all subscribed and fully paid up;
- three million four hundred and fifty thousand (3,450,000) "Class E Shares" without nominal value, all subscribed and fully paid up;
- three million four hundred and fifty thousand (3,450,000) "Class F Shares" without nominal value, all subscribed and fully paid up; and
- three million four hundred and fifty thousand (3,450,000) "Class G Shares" without nominal value, all subscribed and fully paid up.

The terms defined in this Article 6, wherever appearing in the Articles, shall have the meanings set forth below:

"Class A Shares" means class A Shares without nominal value in the capital of the Corporation.

"Class B Shares" means class B Shares without nominal value in the capital of the Corporation.

"Class C Shares" means class C Shares without nominal value in the capital of the Corporation.

"Class D Shares" means class D Shares without nominal value in the capital of the Corporation.

"Class E Shares" means class E Shares without nominal value in the capital of the Corporation.

"Class F Shares" means class F Shares without nominal value in the capital of the Corporation.

"Class G Shares" means class G Shares without nominal value in the capital of the Corporation.

"Class A Shareholders" means the Shareholders of the Corporation, which hold at any time "Class A Shares".

"Class B Shareholders" means the Shareholders of the Corporation, which hold at any time "Class B Shares".

"Class C Shareholders" means the Shareholders of the Corporation, which hold at any time "Class C Shares".

"Class D Shareholders" means the Shareholders of the Corporation, which hold at any time "Class D Shares".

"Class E Shareholders" means the Shareholders of the Corporation, which hold at any time "Class E Shares".

"Class F Shareholders" means the Shareholders of the Corporation, which hold at any time "Class F Shares".

"Class G Shareholders" means the Shareholders of the Corporation, which hold at any time "Class G Shares"."

5. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The meeting resolves to decrease the Corporation's share capital by three million four hundred and fifty thousand Euro (EUR 3,450,000.-) in order to bring it from its present amount of twenty-seven million six hundred and fifty thousand Euro (EUR 27,650,000.-) down to twenty-four million two hundred thousand Euro (EUR 24,200,000.-) by cancellation of three million four hundred and fifty thousand (3,450,000) «Class H Shares» with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, all currently held by the Corporation.

Second resolution

The meeting resolves to cancel the nominal value of all the remaining shares of the Corporation.

Third resolution

The meeting resolves to decrease the Corporation's share capital by one million three hundred and two thousand one hundred and twelve Euro (EUR 1,302,112.-) without cancellation of shares, by reimbursement of one million three hundred and two thousand one hundred and eleven Euro and seventeen cents (EUR 1,302,111.17) to the shareholders prorated to their respective shareholding and to allocate eighty-three cents (EUR 0.83) to the legal reserve of the Corporation, thus leaving a share capital of twenty-two million eight hundred and ninety-seven thousand eight hundred and eighty-eight Euro (EUR 22,897,888.-).

Fourth resolution

The meeting resolves to restate article 6.1 of the Corporation's articles of association in order to give it the following wording:

" **6.1.** The corporate capital is set at twenty-two million eight hundred and ninety-seven thousand eight hundred and eighty-eight (EUR 22,897,888.-), divided into:

- fifty thousand (50,000) ordinary Shares without nominal value, all subscribed and fully paid up;
- three million four hundred and fifty thousand (3,450,000) "Class A Shares" without nominal value, all subscribed and fully paid up;

- three million four hundred and fifty thousand (3,450,000) "Class B Shares" without nominal value, all subscribed and fully paid up;
- three million four hundred and fifty thousand (3,450,000) "Class C Shares" without nominal value, all subscribed and fully paid up;
- three million four hundred and fifty thousand (3,450,000) "Class D Shares" without nominal value, all subscribed and fully paid up;
- three million four hundred and fifty thousand (3,450,000) "Class E Shares" without nominal value, all subscribed and fully paid up;
- three million four hundred and fifty thousand (3,450,000) "Class F Shares" without nominal value, all subscribed and fully paid up; and
- three million four hundred and fifty thousand (3,450,000) "Class G Shares" without nominal value, all subscribed and fully paid up.

The terms defined in this Article 6, wherever appearing in the Articles, shall have the meanings set forth below:

"Class A Shares" means class A Shares without nominal value in the capital of the Corporation.

"Class B Shares" means class B Shares without nominal value in the capital of the Corporation.

"Class C Shares" means class C Shares without nominal value in the capital of the Corporation.

"Class D Shares" means class D Shares without nominal value in the capital of the Corporation.

"Class E Shares" means class E Shares without nominal value in the capital of the Corporation.

"Class F Shares" means class F Shares without nominal value in the capital of the Corporation.

"Class G Shares" means class G Shares without nominal value in the capital of the Corporation.

"Class A Shareholders" means the Shareholders of the Corporation, which hold at any time "Class A Shares".

"Class B Shareholders" means the Shareholders of the Corporation, which hold at any time "Class B Shares".

"Class C Shareholders" means the Shareholders of the Corporation, which hold at any time "Class C Shares".

"Class D Shareholders" means the Shareholders of the Corporation, which hold at any time "Class D Shares".

"Class E Shareholders" means the Shareholders of the Corporation, which hold at any time "Class E Shares".

"Class F Shareholders" means the Shareholders of the Corporation, which hold at any time «Class F Shares».

"Class G Shareholders" means the Shareholders of the Corporation, which hold at any time "Class G Shares"."

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their Surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède.

L'an deux mille treize, le trente décembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "BigBoard Holding S.A.", ayant son siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 135.383, constituée par acte notarié de Maître Henri Hellinckx, notaire à Luxembourg, en date du 13 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 375 du 13 février 2008 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire soussigné du 6 décembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 192, le 25 janvier 2013.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Peggy Simon, employée privée, demeurant professionnellement à Echternach, 9, Rabatt,

qui se nomme elle-même comme scrutateur et l'assemblée désigne comme secrétaire Madame Mariette Schou, employée privée, demeurant professionnellement à Echternach, 9, Rabatt.

La présidente déclare et prie le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il appert de cette liste de présence que vingt-quatre millions deux cent mille (24.200.000) actions avec une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, sur un total de vingt-sept millions six cent cinquante mille (27.650.000) actions, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire. Considérant que les trois millions quatre cent cinquante mille (3.450.000) autres actions restantes avec une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, sont détenues par la Société, et par conséquent que leur droit de vote est suspendu, l'ensemble des actions représentées constituent ensemble cent pour-cent (100%) du capital social avec droit de vote de la Société, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à son ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Réduction du capital social de la Société d'un montant de trois millions quatre cent cinquante mille Euro (EUR 3.450.000,-) afin de le réduire de son montant actuel de vingt-sept millions six cent cinquante mille Euro (EUR 27.650.000,-) à vingt-quatre millions deux cent mille (24.200.000) par l'annulation de trois millions quatre cent cinquante mille (3.450.000) «Actions de Classe H» d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, détenues à ce jour par la Société.

2. Suppression de la valeur nominale des actions restantes de la Société.

3. Réduction du capital social de la Société à concurrence d'un million trois cent deux mille cent douze Euro (EUR 1.302.112,-) sans annulation d'action, par remboursement d'un million trois cent deux mille cent onze Euro et dix-sept centimes (EUR 1.302.111,17) aux actionnaires au prorata de leur détention respective dans la Société et allocation de quatre-vingt-trois centimes d'Euro (EUR 0,83) à la réserve légale de la Société.

4. Modification de l'article 6.1 des statuts de la Société pour lui conférer la teneur suivante:

« 6.1. Le capital social est fixé à vingt-deux millions huit cent quatre-vingt-dix-sept mille huit cent quatre-vingt-huit Euro (EUR 22.897.888,-) divisé en:

- cinquante mille (50.000) Actions ordinaires sans valeur nominale dans le capital de la Société;
- trois millions quatre cent cinquante mille (3.450.000) «Actions de Classe A» sans valeur nominale dans le capital de la Société;
- trois millions quatre cent cinquante mille (3.450.000) «Actions de Classe B» sans valeur nominale dans le capital de la Société;
- trois millions quatre cent cinquante mille (3.450.000) «Actions de Classe C» sans valeur nominale dans le capital de la Société;
- trois millions quatre cent cinquante mille (3.450.000) «Actions de Classe D» sans valeur nominale dans le capital de la Société;
- trois millions quatre cent cinquante mille (3.450.000) «Actions de Classe E» sans valeur nominale dans le capital de la Société;
- trois millions quatre cent cinquante mille (3.450.000) «Actions de Classe F» sans valeur nominale dans le capital de la Société; et
- trois millions quatre cent cinquante mille (3.450.000) «Actions de Classe G» sans valeur nominale dans le capital de la Société.

Les notions définies dans cet Article 6 et figurant dans les Statuts ont la signification suivante:

«Actions de Classe A» signifie les Actions de classe A sans valeur nominale dans le capital de la Société.

«Actions de Classe B» signifie les Actions de classe B sans valeur nominale dans le capital de la Société.

«Actions de Classe C» signifie les Actions de classe C sans valeur nominale dans le capital de la Société.

«Actions de Classe D» signifie les Actions de classe D sans valeur nominale dans le capital de la Société.

«Actions de Classe E» signifie les Actions de classe E sans valeur nominale dans le capital de la Société.

«Actions de Classe F» signifie les Actions de classe F sans valeur nominale dans le capital de la Société.

«Actions de Classe G» signifie les Actions de classe G sans valeur nominale dans le capital de la Société.

«Actionnaire de Classe A» signifie tout actionnaire de la Société, qui détient à tout moment des «Actions de Classe A».

«Actionnaire de Classe B» signifie tout actionnaire de la Société, qui détient à tout moment des «Actions de Classe B».

«Actionnaire de Classe C» signifie tout actionnaire de la Société, qui détient à tout moment des «Actions de Classe C».

«Actionnaire de Classe D» signifie tout actionnaire de la Société, qui détient à tout moment des «Actions de Classe D».

«Actionnaire de Classe E» signifie tout actionnaire de la Société, qui détient à tout moment des «Actions de Classe E».

«Actionnaire de Classe F» signifie tout actionnaire de la Société, qui détient à tout moment des «Actions de Classe F».

«Actionnaire de Classe G» signifie tout actionnaire de la Société, qui détient à tout moment des «Actions de Classe G».

5. Divers.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social à hauteur de trois millions quatre cent cinquante mille Euro (EUR 3.450.000,-) afin de le réduire de son montant actuel de vingt-sept millions six cent cinquante mille Euro (EUR 27.650.000,-) à vingt-quatre millions deux cent mille Euro (EUR 24.200.000,-) par annulation de trois millions quatre cent cinquante mille (3.450.000) «Actions de Classe H» d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, détenues à ce jour par la Société.

Deuxième résolution

L'assemblée a décidé de supprimer la valeur nominale des actions restantes de la Société.

Troisième résolution

L'assemblée a décidé de réduire le capital social de la Société à concurrence d'un million trois cent deux mille cent douze Euro (EUR 1.302.112,-) sans annulation d'actions par remboursement d'un million trois cent deux mille cent onze Euro et dix-sept centimes (EUR 1.302.111,17) aux actionnaires au prorata de leur détention respective dans la Société et d'allouer quatre-vingt-trois centimes d'Euro (EUR 0,83) à la réserve légale de la Société.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 6.1 des statuts de la Société pour lui conférer la teneur suivante:

« **6.1.** Le capital social est fixé à vingt-deux millions huit cent quatre-vingt-dix-sept mille huit cent quatre-vingt-huit Euro (EUR 22.897.888,-) divisé en:

- cinquante mille (50.000) Actions ordinaires sans valeur nominale dans le capital de la Société;
- trois millions quatre cent cinquante mille (3.450.000) «Actions de Classe A» sans valeur nominale dans le capital de la Société;
- trois millions quatre cent cinquante mille (3.450.000) «Actions de Classe B» sans valeur nominale dans le capital de la Société;
- trois millions quatre cent cinquante mille (3.450.000) «Actions de Classe C» sans valeur nominale dans le capital de la Société;
- trois millions quatre cent cinquante mille (3.450.000) «Actions de Classe D» sans valeur nominale dans le capital de la Société;
- trois millions quatre cent cinquante mille (3.450.000) «Actions de Classe E» sans valeur nominale dans le capital de la Société;
- trois millions quatre cent cinquante mille (3.450.000) «Actions de Classe F» sans valeur nominale dans le capital de la Société; et
- trois millions quatre cent cinquante mille (3.450.000) «Actions de Classe G» sans valeur nominale dans le capital de la Société.

Les notions définies dans cet Article 6 et figurant dans les Statuts ont la signification suivante:

«Actions de Classe A» signifie les Actions de classe A sans valeur nominale dans le capital de la Société.

«Actions de Classe B» signifie les Actions de classe B sans valeur nominale dans le capital de la Société.

«Actions de Classe C» signifie les Actions de classe C sans valeur nominale dans le capital de la Société.

«Actions de Classe D» signifie les Actions de classe D sans valeur nominale dans le capital de la Société.

«Actions de Classe E» signifie les Actions de classe E sans valeur nominale dans le capital de la Société.

«Actions de Classe F» signifie les Actions de classe F sans valeur nominale dans le capital de la Société.

«Actions de Classe G» signifie les Actions de classe G sans valeur nominale dans le capital de la Société.

«Actionnaire de Classe A» signifie tout actionnaire de la Société, qui détient à tout moment des «Actions de Classe A».

«Actionnaire de Classe B» signifie tout actionnaire de la Société, qui détient à tout moment des «Actions de Classe B».

«Actionnaire de Classe C» signifie tout actionnaire de la Société, qui détient à tout moment des «Actions de Classe C».

«Actionnaire de Classe D» signifie tout actionnaire de la Société, qui détient à tout moment des «Actions de Classe D».

«Actionnaire de Classe E» signifie tout actionnaire de la Société, qui détient à tout moment des «Actions de Classe E».

«Actionnaire de Classe F» signifie tout actionnaire de la Société, qui détient à tout moment des «Actions de Classe F».

«Actionnaire de Classe G» signifie tout actionnaire de la Société, qui détient à tout moment des «Actions de Classe G».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Echternach, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les personnes comparantes, toutes connues du notaire par leur Noms, Prénoms, statut marital et résidences, ont signé avec Nous, le notaire instrumentant, le présent procès-verbal.

Signé: P. SIMON, M. SCHOU, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 02 janvier 2014. Relation: ECH/2014/30. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 07 janvier 2014.

Référence de publication: 2014002825/278.

(140002533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2014.

T-IS (LP) Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8009 Strassen, 19-21, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 145.352.

Les comptes annuels au 30 novembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2014.

T-IS (LP) HOLDINGS SARL

Serge WEBER

Group Secretary

Référence de publication: 2014008860/13.

(140009336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2014.

Duse II S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 129.623.

DISSOLUTION

In the year two thousand and thirteen, on the thirty first day of December.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

The limited liability company (société à responsabilité limitée) Duse III S.à r.l., incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office in 2546 Luxembourg, 10, rue C. M. Spoo, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 134.538,

here represented by M. Henri DA CRUZ, employee, professionally residing in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal delivered to the attorney, which after having been signed 'ne varietur' by the attorney and the undersigned notary shall remain attached to the present deed.

Such appearing party, through its attorney, has requested the notary to act:

1. That the appearing party is the sole shareholder of the limited liability company ("société à responsabilité limitée") existing under the name of Duse II S.à r.l., with registered office in L-2546 Luxembourg, 10, rue C. M. Spoo, R.C.S. Luxembourg number B 129.623, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, on the 27th June 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1802 of 24th August 2007.

2. That the Company's capital is set at seven million three hundred thousand Euros (EUR 7,300,000.-) represented by two hundred ninety-two thousand (292,000) shares in registered form with a par value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each, all fully paid up.

3. That the appearing party, as sole shareholder, resolves to dissolve the Company with immediate effect.

4. That the appearing party declares that it has full knowledge of the Articles of Incorporation of the Company and that it is fully aware of the financial situation of the Company.

5. That the appearing party, represented as said before, appoints itself as liquidator of the Company; and in its capacity as liquidator of the Company has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purpose of this deed.

6. That the appearing party is vested with all the assets and hereby expressly declares that it will take over and assume liability for any known unpaid and for any as yet unknown liabilities of the Company.

7. That the appearing party, represented as said before, declares that the liquidation of the Company is closed and that any register of the Company recording the issuance of shares or any other securities shall be cancelled.

8. That the appearing party hereby grants full discharge to the managers for their mandate up to this date.

9. That the books and records of the dissolved Company shall be kept for five years in L-2546 Luxembourg, 10, rue C. M. Spoo.

Upon these facts the notary stated that the company Duse II S.à r.l. was dissolved.

Costs

The amount of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the Company as a result of this deed, is approximately valued at nine hundred fifty euro (EUR 950.-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the appearing party, known to the notary, the appearing person signed together with Us the notary the present deed.

Version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le trente et un décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée, Duse III S.à r.l. ayant son siège social à L-2546 Luxembourg, 10, rue C. M. Spoo, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 134.538,

ici représentée par Monsieur Henri DA CRUZ, employé, employé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

1. Que la comparante est l'associée unique de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de Duse II S.à r.l., ayant son siège social à L-2546 Luxembourg, 10, rue C. M. Spoo, R.C.S. Luxembourg numéro B 129.623, constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire résidant à Mersch (Grand Duché de Luxembourg), en date du 27 juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1802 du 24 août 2007.

2. Que le capital social de la Société est fixé sept millions trois cent mille euros (EUR 7.300.000.-), représenté par deux cent quatre-vingt-douze mille (292.000) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes entièrement libérées.

3. Que la comparante, associé unique de la Société, prononce la dissolution de la Société avec effet immédiat.

4. Que la comparante déclare qu'elle est en pleine connaissance des statuts de la Société et qu'elle connaît parfaitement la situation financière de la Société.

5. Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6. Que la comparante est investie de tout l'actif et qu'elle s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne.

7. Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission de parts ou de tous autres titres seront annulés.

8. Que la comparante donne décharge pleine et entière aux gérants pour leur mandat jusqu'à ce jour.

9. Que les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans à L-2546 Luxembourg, 10, rue C. M. Spoo.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société Duse II S.à r.l..

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes s'élève à environ à neuf cent cinquante euros (EUR 950,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Henri DA CRUZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 08 janvier 2013. Relation GRE/2014/180. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014006705/97.

(140007370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2014.

BlackRock Property Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 78.832.

Extrait des résolutions de l'associé unique du 20 décembre 2013

Il résulte des résolutions du 20 décembre 2013 que:

1. L'assemblée a élu Deloitte Audit S.à r.l., société à responsabilité limitée, demeurant à 560 rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg comme réviseurs d'entreprises avec effet au 20 décembre 2013 jusqu'à l'assemblée générale de 2014.

Fait et signé à Luxembourg, le 14 janvier 2014.

Pour BlackRock Property Lux S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2014009034/15.

(140009886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

Alu-Rex Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 141.201.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2014.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2014003450/11.

(140003029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2014.

Bâtiself, Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 14.375.

Lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 18 novembre 2013, les décisions suivantes ont été prises:

1) Démission de M. Oliver Wolfgang Heeb, demeurant à D-69469 Weinheim/Bergstraße, Mozartstrasse, 3, en qualité d'administrateur

- 2) Démission de M. Roland Herma, demeurant à D-13125 Berlin, Hagenstasse, 17, en qualité d'administrateur
- 3) Démission M. Patrick Kurt Klein, demeurant à D-66399 Mandelbachtal, Allmendstrasse, 2a, en qualité d'administrateur
- 4) Démission de M. Arno Lauth, demeurant à D-64615 Bensheim, Hermannstrasse, 13, en qualité d'administrateur
- 5) Démission de M. Horst Weber, demeurant à D-66129 Saarbrücken, 11, Bergstrasse, en qualité d'administrateur
- 6) Démission de M. Jean Steinhäuser, demeurant à L-2241 Luxembourg, 30, rue Tony Neumann, en qualité d'administrateur
- 7) Démission de M. Paul Steinhäuser, demeurant à L-5692 Elvange, 16, rue Nicolas Brucher, en qualité d'administrateur
- 8) Démission de M. Bernard Elvinger, demeurant à L-7237 Helmsange, 29, rue Jean Mercatoris, en qualité d'administrateur
- 9) Démission de M. Bernard Elvinger, demeurant à L-7237 Helmsange, 29, rue Jean Mercatoris, en qualité d'administrateur délégué
- 10) Démission de M. Serge Messenger, demeurant à L-8021 Strassen, 24, rue de la déportation, en qualité de directeur administratif.
- 11) Nomination de M. Claude Wagner, né le 12.03.65 à Esch-Alzette et demeurant à L-6183 Gonderange, 22, rue de l'Ecole, en qualité d'administrateur en date du 18.11.2013 jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2019.
- 12) Nomination de M. Claude Wagner, né le 12.03.65 à Esch-Alzette et demeurant à L-6183 Gonderange, 22, rue de l'Ecole, en qualité d'administrateur délégué en date du 18.11.2013 jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2019.
- 13) Nomination de M. Raimund Müller né le 30.06.49 à Hermeskeil et demeurant à D-54316 Franzenheim, 28, Thomasstrasse, en qualité d'administrateur en date du 18.11.2013 jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2019.
- 14) Nomination de M. Norbert Büdel, demeurant à D-66386 St-Ingbert, Hasseler Chaussée, 18, en qualité de délégué à la gestion journalière en date du 18.11.2013 pour une durée indéterminée
- 15) Nomination de Serge Messenger, demeurant à L-8021 Strassen, 24, rue de la déportation, en qualité d'administrateur en date du 18.11.2013 jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2019
- 16) Prolongation du mandat de M. Yves Steinhäuser demeurant à L-2737 Luxembourg, 27, rue Würth Paquet en qualité d'administrateur en date du 18.11.2013 jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2019.
- 17) Prolongation du mandat de M. Fernand Steinhäuser demeurant à L-2266 Luxembourg, 38, rue d'Oradour en qualité d'administrateur en date du 18.11.2013 jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2019.
- 18) Prolongation du mandat de M. Fernand Steinhäuser demeurant à L-2266 Luxembourg, 38, rue d'Oradour en qualité d'administrateur délégué en date du 18.11.2013 jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2019.
- 19) Prolongation du mandat de Pricewaterhousecoopers en qualité de réviseur d'entreprise pour les exercices 2013 et 2014

Luxembourg, le 16 décembre 2013.

Référence de publication: 2014006545/45.

(140007629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2014.

Royale Service S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R.C.S. Luxembourg B 47.999.

Les comptes annuels au 30 septembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014008767/9.

(140009508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2014.

Union Sportive Esch, A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: Esch-sur-Alzette, Zone d'Activité Lankhelz.

R.C.S. Luxembourg F 9.806.

—
STATUTS

L'assemblée générale extraordinaire du UNION SPORTIVE ESCH, tenue en date du 11 mai 2009, a décidé de modifier les statuts pour leur donner la teneur suivante:

Chapitre I^{er} . La dénomination, le siège social et la durée

Art. 1^{er} . Il est créé par les présentes une association sans but lucratif sous la dénomination UNION SPORTIVE ESCH, A.s.b.l., fondé en juillet 1913.

Art. 2. Son siège social est établi à Esch/Alzette.

Art. 3. L'UNION SPORTIVE ESCH, A.s.b.l, est affilié à la FEDERATION LUXEMBOURGEOISE DE FOOTBALL (F.LF) dont il reconnaît l'autorité et les statuts.

Chapitre II. L'objet de l'association

Art. 4. L'association UNION SPORTIVE ESCH, A.s.b.L, a pour but de faire découvrir et de promouvoir le sport en général et plus particulièrement le football, de rassembler des fonds et du matériel de jeu nécessaires quant au développement de l'objet pour lequel l'association a été créée et ce à l'exclusion de tout but lucratif, politique et religieux. Elle est créée pour une durée indéterminée.

Chapitre III. Membres

Art. 5. L'association sportive UNION SPORTIVE ESCH, A.s.b.L. se compose de membres actifs, de membres inactifs, de membres honoraires et de membres donateurs. Peuvent être admis au sein de l'association, comme membres inactifs les personnes payant une cotisation annuelle à fixer par le Conseil d'Administration (C.A.), comme membres honoraires, sur décision du CA., les personnes ayant rendu des services notables à l'association ou à la cause du sport, comme membres donateurs, sur décision du CA., toutes personnes physiques ou morales ayant contribué par des dons au financement de l'association.

Sont membres actifs les membres du C.A., les joueurs licenciés majeurs et toute personne qui participe directement ou indirectement à la réalisation de l'objet social. La qualité de membre actif est conférée par le C.A. Le nombre des membres est illimité mais ne peut être inférieur à dix. Seul les membres actifs ont droit de vote.

Art. 6. Le CA peut conférer le titre honoraire à ses anciens membres. Ils ne participent pas aux réunions du C.A. et n'ont pas le droit de vote. Leur avis sur des questions précises peut être demandé. Des insignes «pour mérite» peuvent être accordées par le CA, à des membres méritants.

Chapitre IV. Admission, démission, radiation et cotisations

Art. 7. Le C.A. statue souverainement sur l'admission de nouveaux membres qui lui auront présenté par écrit ou par oral une demande d'admission et qui déclarent adhérer aux présents statuts. Le C.A. n'est pas tenu d'énoncer les motifs de son refus.

Art. 8. La qualité de membre se perd par démission écrite au CA., par radiation prononcée par le C.A. dans les cas suivants:

- a) en cas de refus du paiement de la cotisation annuelle dans les deux mois de la présentation de la carte de membre,
- b) pour agissements contraires aux intérêts de UNION SPORTIVE ESCH, A.s.b.l

Les membres démissionnaires ou exclus et les ayants droit d'un associé démissionnaire ou décédé n'ont aucun droit à faire valoir sur l'avoir social et ne peuvent réclamer le remboursement des cotisations versées.

Art. 9. Les membres actifs et Inactifs sont astreints à payer une cotisation annuelle à fixer par le C.A. Contre paiement de cette cotisation, il sera délivré à l'associé une carte de membre portant la signature d'un administrateur au moins.

Chapitre V. Administration

Art. 10. L'association est administrée par un C.A. Celui-ci comprend 15 membres au maximum dont le bureau se compose d'un président, d'au moins 1 vice-président, d'un secrétaire, d'un secrétaire-adjoint et d'un trésorier. Les fonctions de secrétaire et de trésorier sont cumulables. Les membres du C.A. sont élus à la majorité des voix par l'assemblée générale ordinaire. Les membres sortants sont rééligibles. En cas de vacance, par suite de décès, démission, départ ou d'autres empêchements, le CA. peut pourvoir provisoirement au remplacement des membres, sous réserve de ratification par la prochaine assemblée générale. Les membres du C.A. attribuent entre-eux les fonctions prévues par les statuts. Les présidents d'honneur pourront être désignés par l'assemblée générale.

Art. 11. Le CA. attribuera à ses membres les fonctions exigées par les besoins de l'administration et de la gestion de l'association. Le CA peut créer des commissions spéciales, composées d'administrateurs ou non. Le règlement d'ordre interne fixe les attributions, droits et devoirs des commissions.

Art. 12. Le C.A. a tous les pouvoirs de gestion et de disposition qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale. Il se réunit sur convocation par le président ou par le secrétaire.

Art. 13. Le droit de signature est attribué au président, au vice-président et au secrétaire. Deux de ces signatures conjointes engagent valablement l'association suite à l'accord préalable du C.A.

Art. 14. En général les décisions sont prises par simple majorité des voix des membres présents lors d'une réunion du C.A., le vote du président l'emportant en cas de parité de voix.

Art. 15. Le président dirige les débats du C.A. et des assemblées et veille à la sauvegarde des statuts. En cas d'empêchement, il est remplacé par le vice-président.

Art. 16. Le secrétaire rend compte des délibérations du C.A. et rédige les procès-verbaux des assemblées générales. Il tient un registre y afférent et il a la charge de la correspondance.

Art. 17. Le trésorier est responsable de la gestion financière. Il est chargé du recouvrement des cotisations et autres revenus et tient une comptabilité par recettes et dépenses. A la fin de chaque exercice, il soumet ses comptes aux vérificateurs désignés par l'assemblée générale.

Art. 18. Le travail de la comptabilité et la gestion financière de la trésorerie sont contrôlés par le conseil de surveillance se composant au minimum de trois commissaires. Il est élu annuellement par l'assemblée générale où il présente son rapport avec propositions de modifications éventuelles. Un administrateur ne peut être membre du conseil de surveillance.

Chapitre VI. Assemblée plénière

Art. 19. L'année sociale de l'association correspond à l'année du calendrier. L'assemblée générale ordinaire se réunit chaque année au courant du premier semestre de l'année civile suivante. Le C.A. devra convoquer une assemblée générale extraordinaire si un cinquième des membres adhérents en exprime le désir par écrit ou lorsqu'il s'agit d'une modification des statuts. Le texte à modifier devra être Indiqué dans l'ordre du jour ainsi que le texte en version remaniée.

Art. 20. Les décisions des assemblées générales sont souveraines. Elles sont prises à la majorité des suffrages des membres présents valablement exprimés. Le vote secret est appliqué si la demande en est faite. Les membres actifs qui ont atteint la majorité y ont droit de vote, s'ils présentent leur carte de membre de l'année en cours.

Art. 21. Les attributions de l'assemblée générale comportent le droit:

- a) de nommer et de révoquer les administrateurs,
- b) d'approuver annuellement les budgets et les comptes,
- c) de modifier les statuts et de prononcer la dissolution de l'association.
- d) de prendre toutes les décisions dépassant les limites des pouvoirs légalement eu statutairement dévolus au
- e) l'assemblée entend le rapport du président sur la situation morale de l'association, du secrétaire sur la gestion et du trésorier sur la situation financière de l'exercice écoulé et sur les dépenses probables de l'exercice à venir.

Elle approuve les comptes et délibère sur les questions mises à l'ordre du jour par le C.A. et présente au C.A. ses suggestions et observations.

Art. 22. L'assemblée générale ordinaire procédera tous les 2 ans au renouvellement du C.A. par un tiers. Le tour de rôle des membres sortants est fixé dans le règlement d'ordre Interne. Si le C.A. a procédé au cours de l'année au remplacement des postes vacants. Les décisions afférentes doivent être confirmées par l'assemblée générale.

Art. 23. Il ne peut être statué sur des questions qui ne sont pas à l'ordre du jour. Le C.A. fixe l'ordre du jour, toutefois les propositions signées d'un nombre de membres égal au vingtième de la dernière liste annuelle et parvenant au moins 5 jours avant l'assemblée générale au CA. doivent être portées à l'ordre du jour.

Art. 24. Les associés sont convoqués par voie de presse ou par lettre Individuelle. Les convocations doivent mentionner l'ordre du jour. Les associés peuvent se faire représenter dans les assemblées générales. Toutefois l'associé présent ne peut représenter qu'un seul autre associé. Les procurations de représentation doivent être écrites à la main et être déposées au début de l'assemblée générale.

Art. 25. Le bureau de l'assemblée générale est celui du CA. Le président ou son remplaçant assument la présidence de l'assemblée générale.

Art. 26. L'assemblée générale est régulièrement constituée quel que soit le nombre des associés présents ou représentés en vertu de mandats spéciaux.

Art. 27. Les résolutions de l'assemblée générale sont consignées dans un registre spécial où tous les associés pourront en prendre connaissance sans déplacement du registre.

Chapitre VII. Modifications aux statuts

Art. 28. L'assemblée générale extraordinaire ne peut valablement délibérer sur les modifications aux statuts que si l'objet de celles-ci est spécialement Indiqué dans les avis de la convocation. Ces modifications ne peuvent être apportées aux présents statuts qu'à l'assemblée générale extraordinaire et aux deux tiers des suffrages valablement exprimés. En cas de modification à apporter à l'objet de l'association, il sera procédé en conformité selon l'article 8 de la loi du 21 avril 1928.

Chapitre VIII. Dissolution

Art. 29. La dissolution de l'association ne pourra être prononcée que lors de l'assemblée générale, spécialement convoquée à cette fin, comprenant deux tiers des membres et à la majorité des deux tiers des voix des membres présents, conformément aux dispositions de l'article 20 de la loi du 21 avril 1928. L'assemblée pourra par la même délibération désigner un ou plusieurs liquidateurs, chargés de la liquidation de l'association.

Art. 30. En cas de dissolution volontaire ou judiciaire de l'association, ses biens seront affectés au bureau d'assistance sociale de la commune d'Esch/Alzette.

Art. 31. Si pour une cause quelconque l'association cesserait de jouir du bénéfice de la personnalité morale, elle continuerait d'exister entre ses membres comme association de fait.

Chapitre IX. Ressources

Art. 32. Les ressources de l'association se composent de cotisations des membres, des dons et legs, du produit des fêtes et manifestations auxquelles l'association se trouverait intéressée et du montant éventuel des droits d'entrée perçus aux initiatives payantes, des subsides accordés par les autorités ou d'autres entités et toutes autres ressources non-interdite par la loi.

Chapitre X. Dispositions générales

Art. 33. Le CA statuera d'urgence et sous réserve de rendre compte à l'assemblée générale, sur toutes les questions non réglées par les statuts.

Art. 34. Le CA est autorisé à engager une action commune avec toute association poursuivant les mêmes buts.

Art. 35. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, il est référé à la loi du 21 avril 1928 sur les associations et fondations sans but lucratif, telle qu'elle a été modifiée de par la suite.

Modifié à Esch/Alzette, le 11 mai 2009.

Signatures.

Référence de publication: 2014008034/133.

(140007532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2014.

Superfund Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 11, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 112.636.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014008795/10.

(140008782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2014.

Celfin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 117.365.

Extrait des décisions prises par les administrateurs restants en date du 17 janvier 2014.

1. Mme Ruth RÖMER, administrateur de sociétés, née à Trèves (Allemagne), le 6 juillet 1963, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été cooptée comme administrateur de la société en remplacement de M. Jacques CLAEYS, administrateur et président du conseil d'administration démissionnaire, dont elle achèvera le mandat d'administrateur qui viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2017.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

2. Mme Monique JUNCKER a été nommée comme présidente du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2017.

Luxembourg, le 17 janvier 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Pour CELFIN S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014009094/19.

(140010409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

CARRELAGES WILLY PUTZ, Schieren S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9122 Schieren, 8-10, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 96.322.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 12 décembre 2013

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 12 décembre 2013, les actionnaires ont pris à l'unanimité la résolution suivante:

1. Acceptation de la démission au 31 décembre 2013 de Monsieur Michel SUTTER demeurant à L-6211 Consdorf, 32, rue Kuelscheier, de ses fonctions en tant que administrateur-délégué.

2. Nomination de Madame Anne KELLEN demeurant à L-7526 MERSCH, 42, Beschmontsbongert, comme administrateur et administrateur-délégué au 1^{er} janvier 2014 et ceci pour une durée indéterminée.

Pouvoir de signature:

Chacun des deux administrateurs-délégués peut engager la société par sa seule signature.

3. Acceptation de la démission au 31 décembre 2013 de Madame Anne KELLEN demeurant à L-7526 MERSCH, 42, Beschmontsbongert, de sa fonction en tant que commissaire aux comptes

4. Nomination de Madame Sylvie WINKIN-HANSEN demeurant à L-9647 DONCOLS, 28, Duerfstrooss comme commissaire aux comptes au 1^{er} janvier 2014 et ceci jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2020.

Mersch, le 12 décembre 2013.

CARRELAGES WILLY PUTZ, SCHIEREN S.A.

Signature

Référence de publication: 2014009092/23.

(140010152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

Cami S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8413 Steinfort, 12, rue du Cimetière.

R.C.S. Luxembourg B 173.447.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014009090/10.

(140010397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

Cergrafhold S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 49.272.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 20 décembre 2013.

L'assemblée, après lecture des lettres de démission de M. Armand De Biase, M. Leonardo Mocchi et M. Alfio Riciputo, décide d'accepter leurs démissions avec effet immédiat

L'assemblée nomme comme nouveaux administrateurs, avec effet immédiat, comme suit:

M. Dominique Audia, demeurant professionnellement Carré Bonn, 20 Rue la Poste L-2346 Luxembourg, Administrateur B,

Mme Emmanuelle Brulé, demeurant professionnellement Carré Bonn, 20 Rue la Poste L-2346 Luxembourg, Administrateur B.

M. Antonio Mafrica, demeurant professionnellement Carré Bonn, 20 Rue la Poste L-2346 Luxembourg, Administrateur B.

Les mandats des nouveaux administrateurs ont la même échéance que les mandats de leurs prédécesseurs.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CERGRAFHOLD S.A.

Signatures

Référence de publication: 2014009095/21.

(140010606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

Baulder II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 828.925,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 122.980.

CLÔTURE DE LIQUIDATION*Extrait*

Par une décision de l'assemblée générale des associés de Baulder II S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 20, rue de la poste, L-2346 Luxembourg, il a été décidé d'approuver les rapports du liquidateur et du commissaire à la liquidation.

Par suite, les associés ont résolu de prononcer la clôture de la liquidation de la Société et la cessation de la Société avec effet au 31 décembre 2013.

Il ressort de la sixième résolution de l'assemblée générale que les livres et documents sociaux devront être déposés et conservés au moins cinq ans au siège social de la société, dans les bureaux de Citco REIF Services (Luxembourg) S.A., 20, rue de la poste, L-2346 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Londres, le 16 janvier 2014.

SISU Capital Private Equity Fund B, L.P.

Signature

Liquidateur

Référence de publication: 2014009027/23.

(140009887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

Immobilière Les Alouettes, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7535 Mersch, 14, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 42.067.

L'an deux mil treize, le onze décembre.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1. ACTA PRIV I S.A., anciennement ACTA PRIV S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social au 14, rue de la Gare, L-7535 Mersch, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 59923, ici représentée par son administrateur délégué Monsieur Nico AREND, demeurant au 72, boulevard Prince Félix, L - 1513 Luxembourg;

2. S. à r.l. IMMOBILIERE Carlo FISCHBACH, société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social au 298, Avenue Gaston Diderich, L – 1420 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 31790, ici représentée par son gérant unique Monsieur Carlo FISCHBACH, ayant son adresse au 20 rue des Tilleuls, L – 2510 Strassen;

3. ALBERT SCHMIT S.A., société anonyme de droit luxembourgeois avec siège social à L-8085 Bertrange, 14 rue Michel Lentz, inscrite au Registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 8018, ici représentée par Monsieur Carlo FISCHBACH, prénommé sous 2.-, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

4. KLT - INVEST SA, société anonyme de droit luxembourgeois avec siège social à L-8399 Windhof, 3, rue de l'Industrie, inscrite au Registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 132191, ici représentée par Monsieur Carlo FISCHBACH, prénommé sous 2.-, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé; et

5. Monsieur Laurent FISCHBACH, administrateur de sociétés, né le 29 mars 1985 à Luxembourg, demeurant à L – 2410 Strassen, 182a, rue de Reckenthal.

Les procurations signées "ne varietur" par les comparants et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les comparants sub 1, sub 2, sub 3 et sub 4 ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- que ACTA PRIV I S.A., S. à r.l. IMMOBILIERE Carlo FISCHBACH, ALBERT SCHMIT S.A., et KLT - INVEST SA, précitées déclarent être les seuls associés actuels de la société à responsabilité limitée IMMOBILIERE LES ALOUETTES avec siège social à L – 7535 Mersch, 14 rue de la Gare, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro 42067, constituée suivant acte du notaire Jean Seckler de résidence à Junglisnter en date du 30 octobre 1992, publié au Mémorial C numéro 69 du 12 février 1993 (la «Société»);

- que les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et une dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 20 décembre 2007 publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1742 du 15 juillet 2008.

- que le capital social de la Société est fixé à la somme de douze mille cinq cents (12.500,-) euros, représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq (25,-) euros chacune, qui sont réparties actuellement comme suit:

ACTA PRIV I S.A., précitée	125 parts
S. à r.l. IMMOBILIERE Carlo FISCHBACH précitée	125 parts
ALBERT SCHMIT S.A., précitée	125 parts
KLT - INVEST SA, précitée	125 parts

Lesquels comparants se sont réunis en assemblée générale extraordinaire afin de constater ce qui suit:

S. à r.l. IMMOBILIERE Carlo FISCHBACH, précitée et représentée comme dit ci-avant déclare par les présentes céder 13 (treize) parts sociales qu'elle détient dans la Société à Monsieur Laurent FISCHBACH, préqualifié, lequel ici présent et ce acceptant, au prix fixé à la valeur nominale, payable à première demande et hors la comptabilité du notaire.

Le cessionnaire déclare parfaitement connaître les statuts et la situation financière et renonce à toute garantie de la part du cédant.

Les comparants sub 1, 3 et 4 représentés comme dit ci-avant déclarent avoir renoncé à exercer leur droit de pré-emption.

L'assemblée décide d'agréer à l'unanimité la prédite cession de parts conformément à l'article 7 des statuts de la Société et constate que le cessionnaire se trouve subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts lui cédées.

Ensuite, Messieurs Nico AREND, Carlo FISCHBACH, préqualifiés et Monsieur Léon KLEIN, ici représenté par Monsieur Carlo FISCHBACH, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, agissant en leur qualité de gérants de la Société déclarent ratifier la susdite cession de parts sociales au nom de la Société, conformément à l'article 1690 du code civil.

La procuration signée "ne varietur" par les comparants et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement

Sur ce, ACTA PRIV I S.A., S. à r.l. IMMOBILIERE Carlo FISCHBACH, ALBERT SCHMIT S.A. et KLT - INVEST S.A., précitées agissant en tant qu'associés représentant l'intégralité du capital social de la Société, ont pris la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée générale prend acte de la répartition des parts suite à la cession ci-dessus:

ACTA PRIV I S.A., précitée	125 parts
S. à r.l. IMMOBILIERE Carlo FISCHBACH précitée	112 parts
ALBERT SCHMIT S.A., précitée	125 parts
KLT - INVEST S.A., précitée	125 parts
Monsieur Laurent FISCHBACH, précité	13 parts
Total	500 parts

Pouvoirs

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, pour rédiger et signer tout acte de modification (faute(s) de frappe (s)) au présent acte.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille deux cents euros (EUR 1.200).

Dont procès-verbal, passé à Mersch, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: Nico Arend, Carlo Fischbach, Laurent Fischbach, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 16 décembre 2013. LAC/2013/57530. Reçu 12.-€.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 8 janvier 2014.

Référence de publication: 2014006894/85.

(140007536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2014.

Donau Invest S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 60.460.

L'an deux mille treize, le seize décembre,

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société «DONAU INVEST S.A., SPF», ayant son siège social 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 60.460, constituée suivant acte notarié en date du 12 août 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 652 du 21 novembre 1997 (la Société).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte reçu par le notaire soussigné en date du 31 juillet 2009 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1884 du 29 septembre 2009.

L'assemblée est ouverte à 11.50 heures sous la présidence de Madame Isabelle Bastin, employée privée, 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Claire Adam, employée privée, 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Martin Mantels, employé privé, 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Décision de la dissolution et de la liquidation volontaire de la Société;
 2. Décharge aux administrateurs et au commissaire de la Société pour l'exécution de leurs mandats respectifs jusqu'à ce jour;
 3. Nomination d'un liquidateur;
 4. Détermination des pouvoirs conférés au liquidateur et de la procédure de liquidation;
 5. Instruction au liquidateur de réaliser au mieux tous les actifs de la Société et de payer toutes les dettes de la Société.
- II. Que les actionnaires représentés, le mandataire des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par le mandataire des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphés ne varietur par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale extraordinaire prend ensuite les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour conformément aux articles 141 à 151 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'accorder décharge aux administrateurs et au commissaire de la Société pour l'exécution de leurs mandats respectifs jusqu'à ce jour.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de nommer en tant que liquidateur de la Société Monsieur Pierre Schill, licencié en sciences économiques, né à Grevenmacher, le 10 août 1957, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 18a, boulevard de la Foire.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide d'attribuer au liquidateur les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office, renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé d'établir un inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de charger le liquidateur de réaliser au mieux tous les actifs de la Société et de payer toutes les dettes de la Société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: I. BASTIN, C. ADAM, M. MANTELS et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 décembre 2013. LAC/2013 /58254. Reçu douze euros € 12,-.

Le Receveur ff. (signé): FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 13 janvier 2014.

Référence de publication: 2014006700/74.

(140007127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2014.

United Biscuits LuxCo GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 122.101.

A compter du 1^{er} janvier 2014, l'adresse de Financière Daunou 8 S.à r.l., actuel associé de la Société, est sise au 43-45, allée Scheffer, L- 2520 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

United Biscuits LuxCo GP S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014008907/14.

(140009610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2014.

Trasys Luxembourg PSF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 161.582.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TRASYS Luxembourg PSF S.A .

FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2014008899/11.

(140009721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2014.

Trans Rafael S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4326 Esch-sur-Alzette, 36, rue Stalingrad.

R.C.S. Luxembourg B 95.541.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014008897/9.

(140009279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2014.

Victoria S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 134.262.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and thirteen.

On the twentieth day of December.

Before us the undersigned notary Jean SECKLER, residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg).

Was held

an extraordinary general meeting of shareholders of the limited company (société anonyme) Victoria S.A., in liquidation (the "Company"), with registered office in L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades, R.C.S. Luxembourg section B number 134 262, incorporated pursuant to a deed of Me Jean SECKLER, notary residing in Junglinster on November 13th, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 64 of January 10th, 2008.

Its bylaws have been amended pursuant to a deed of Me Paul DECKER, notary residing in Luxembourg, on 15 April 2008, published in the Mémorial C, number 1370 of 4 June 2008.

The Company was put into liquidation by deed of the undersigned notary on 13 August 2013, published in the Mémorial C, number 2635 of 22 October 2013.

The meeting is presided by Mr Henri DA CRUZ, employee, with professional address at Junglinster, 3, route de Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mr Bob PLEIN, employee, with professional address at Junglinster, 3, route de Luxembourg corporate manager, with professional address at 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Max MAYER, employee, with professional address at Junglinster, 3, route de Luxembourg.

The board having thus been formed the chairman states and asks the notary to enact:

I.- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Approval of the report of the auditor of the liquidation.
2. Approval of the liquidation accounts and discharge to the Liquidators and to the Auditor of the liquidation.
3. Closing of the liquidation.
4. Decision to keep the corporate records at the registered office for the legal period of five years.

II.- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list signed by the proxies of the represented shareholders and by the bureau of the Meeting will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities and the proxies will be kept at the registered office of the Company.

III.- The Meeting was convened by a notice containing the agenda sent by registered mail to the shareholders on 11 December 2013.

IV.- That it appears from the attendance list mentioned that out of 220,000,000 (two hundred and twenty million) outstanding shares, one hundred fifty four million six hundred eighty eight thousand six hundred (154.688.600) shares are present or represented at the present Meeting.

V.- After having acknowledged the report of the Chairman and having approved that the quorum has been reached the meeting deliberated on the Agenda and took by unanimous vote the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolves to receive and adopt the report of the Auditor of the Liquidation which, after having been signed *ne varietur* by the appearing persons and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be filed with it.

Second resolution

The general meeting grants full discharge to the Company's Liquidator and to the Auditor of the Liquidation for their duties until this date.

Third resolution

The general meeting resolves to close the liquidation of the Company and to acknowledge that it has ceased to exist.

Fourth resolution

The general meeting resolves to keep the Company's records and registered documents for a period of five years after the liquidation of the Company at the registered office, 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at EUR 1,050.-

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize,

Le vingt décembre

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme Victoria S.A., en liquidation (la «Société»), avec siège social à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades, R.C.S. Luxembourg section B numéro 134 262, constituée suivant acte reçu par Me Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster en date du 13 novembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 64 du 10 janvier 2008.

Ses statuts ont été modifiés suivant acte de Me Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, le 15 avril 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 1370 du 4 juin 2008.

La Société a été mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 13 août 2013, publié au Mémorial C, numéro 2635 du 22 octobre 2013.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Henri DA CRUZ, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Bob PLEIN, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Rapport du Commissaire-vérificateur à la Liquidation.
 - 2.- Approbation des comptes de liquidation et décharge à accorder au Liquidateur et au Commissaire-vérificateur à la Liquidation.
 - 3.- Clôture de la liquidation.
 - 4.- Décision de conserver les archives au siège social durant la période légale de cinq ans.
- II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement et les procurations seront conservées au siège social de la Société.
- III.- L'Assemblée a été convoquée par avis de convocation contenant l'ordre du jour envoyé par courrier recommandé aux actionnaires le 11 décembre 2013.

IV.- Qu'il appert de ladite liste de présence que sur deux cent vingt millions (220.000.000) actions en circulation, cent cinquante-quatre millions six cent quatre-vingt-huit mille six cents (154.688.600) actions sont présentes ou représentées à l'Assemblée.

V.- Après avoir approuvé l'exposé de la Présidente et après avoir reconnu que le quorum requis a été atteint, l'assemblée a délibéré sur l'Ordre du Jour, et a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée reçoit et approuve le rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation qui, après avoir été signé ne varietur par les comparantes et le notaire instrumentant, restera annexé au présent procès-verbal pour être formalisé avec lui.

Deuxième résolution

L'assemblée donne décharge pleine et entière au liquidateur et au commissaire-vérificateur à la liquidation, en ce qui concerne l'exécution de leur mandat jusqu'à cette date.

Troisième résolution

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la Société et confirme que cette dernière a cessé d'exister.

Quatrième résolution

L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la Société, 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à 1.050,- EUR.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Henri DA CRUZ, Bob PLEIN, Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 30 décembre 2013. Relation GRE/2013/5408. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): C. PIERRET.

Référence de publication: 2014007238/136.

(140006792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2014.

Société de Révision et d'Expertises Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 86.145.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2014.

Stéphanie Paché.

Référence de publication: 2014008834/10.

(140009684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2014.

Groupe Medi Contract S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5-11, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 102.223.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires tenue le 19 décembre 2013.

L'assemblée générale a pris acte de la démission de Luciana SPANNAGEL de son poste de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

Est nommée commissaire aux comptes:

L'entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée FIDUCIAIRE DENIS SOUMANN E.U.R.L. avec Siège social à L - 8017 Strassen 18B, Rue de la Chapelle, inscrite au RCS sous le n° B85288;

Le mandat viendra à expiration lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'année 2016.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2014009245/16.

(140010665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

Momentum Drilling S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 31, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 167.028.

DISSOLUTION

L'AN DEUX MILLE TREIZE,

LE TRENTIEME JOUR DE DECEMBRE.

Par-devant Nous, Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert.

A comparu

HENLEY TRUST (Luxembourg) S.à r.l., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social L-2561 Luxembourg, 31, rue de Strasbourg, inscrite auprès du Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B172533,

ici représentée par son gérant unique Monsieur GEERT DIRKX, expert-comptable, demeurant professionnellement au 31, rue de Strasbourg, L-2561 Luxembourg.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

I. - Que la société anonyme MOMENTUM DRILLING S.A., avec siège social au 31, rue de Strasbourg, L-2561 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 167028 a été constituée sous la dénomination sociale De Rentmeesters - Family Office S.A. suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg en date du 16 février 2012, acte publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 841, page 40363 du 30 mars 2012. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER en date du 24 août 2012, acte publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2430, page 116639, du 29 septembre 2012 et dernièrement suivant acte reçu en date du 3 juin 2013 par devant le notaire instrumentant, acte publié au Mémorial C, numéro 1841, page 88351, du 31 juillet 2013.

II. - Que le capital de la société s'élève à trente et un mille euros (31.000,-EUR) représenté par cent (100) actions sans valeur nominale chacune entièrement libérée.

III. - Que la société ne possède pas d'immeubles ou de parts d'immeuble.

IV. - Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare expressément que la société MOMENTUM DRILLING S.A. n'est impliquée dans aucun litige ou procès de quelque nature qu'il soit et que les actions ne sont pas mises en gage ou nantissement.

Après avoir énoncé ce qui précède, la comparante, représentée comme dit ci-avant, décide de mettre la société en liquidation et prononce la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat.

Que l'actionnaire unique se désigne comme liquidateur de la Société, et en cette qualité il a rédigé son rapport de liquidation, lequel reste annexé au présent acte. L'actionnaire unique déclare que tout le passif de la Société connu ou provisionné a été payé. L'actionnaire unique déclare reprendre tout l'actif de la société et il déclare encore que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel, qu'en conséquence tout le passif de ladite Société est réglé;

Que l'actif éventuel restant sera attribué à l'actionnaire unique;

Que les déclarations du liquidateur ont été vérifiées par la société Lutrag AG, ayant son siège au 31, rue de Strasbourg à L-2561 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 153364, désignée comme «commissaire à la liquidation» par l'actionnaire unique de la Société, lequel confirme l'exactitude du rapport du liquidateur. Le rapport du commissaire à la liquidation restera annexé au présent acte;

Que partant, la liquidation de la Société est à considérer comme réalisée et clôturée;

Que décharge pleine et entière est donnée à l'administrateur unique de la Société pour l'exercice de son mandat;

Que décharge pleine et entière est donnée au liquidateur et au commissaire à la liquidation pour l'exercice de leurs mandats respectifs;

Que Monsieur Geert Dirkx est désigné comme mandataire spécial pour l'exécution de toute opération susceptible d'être accomplie une fois la société liquidée;

Que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans auprès de l'ancien siège social de la Société au 31, rue de Strasbourg, à L-2561 Luxembourg.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison des présentes sont estimés à approximativement EUR 1.200.-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, il a signé avec le notaire instrumentaire le présent acte.

Signé: G. DIRKX, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 02 janvier 2014. Relation: RED/2014/64. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 13 janvier 2014.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2014007003/66.

(140007224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2014.

Tous Travaux Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3429 Dudelange, 208, route de Burange.

R.C.S. Luxembourg B 118.807.

DISSOLUTION

L'an deux mille treize, le vingt décembre.

Pardevant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

- Monsieur Gilles ANDRE, commercial, demeurant à F-57180 Terville, 6, route de Marspich.

Le comparant expose ce qui suit:

1) Il est propriétaire de la totalité des parts de la société "TOUS TRAVAUX LUX S.à r.l." avec l'enseigne commerciale "A.N.G CONSULT" ayant son siège social à L-3429 Dudelange, 208, route de Burange, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 118.807, constituée suivant acte du notaire Léon Thomas dit Tom METZLER de Luxembourg-Bonnevoie en date du 21 août 2006, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, Numéro 1953 du 18 octobre 2006, et dont le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, entièrement libérées.

2) L'activité de la Société a cessé.

3) Siégeant en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la Société, il prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

4) Il se désigne comme liquidateur de la Société, et en cette qualité, requiert le notaire d'acter que tout le passif de la Société est réglé tandis que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné et qu'enfin, par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et donc non encore payés, il assume irrévocablement l'obligation de les payer de sorte que tout le passif de la Société est réglé.

5) L'actif restant est attribué à l'associé unique.

6) La liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

7) Décharge pleine et entière est donnée au gérant de la Société.

8) Les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège social.

9) Déclaration que, conformément à la loi du 12 novembre 2004, l'actionnaire actuel est le bénéficiaire économique de l'opération.

Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: ANDRE, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 24 décembre 2013. Relation: LAC / 2013 / 59897. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives

Luxembourg, le 14 janvier 2014.

Référence de publication: 2014007225/42.

(140007861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2014.

Pack Solution S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3364 Leudelange, 11, rue de la Poudrerie.

R.C.S. Luxembourg B 154.368.

L'an deux mille treize, le vingt-sept décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'«Assemblée Générale») de la société anonyme «PACK SOLUTION S.A.» (ci-après la «Société»), ayant son siège social au 11, rue de la Poudrerie, L-3364 Leudelange, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 154.368, constituée suivant acte notarié en date du 16 juillet 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association numéro 1665 du 17 août 2010. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Damien MATTUCCI, juriste, avec adresse professionnelle au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Cyrille TERES, juriste, avec adresse professionnelle au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Marie-Line SCHUL, juriste, avec adresse professionnelle au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

A) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées au présent acte, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

B) Tel qu'il résulte de la liste de présence, la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

C) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

- 1.- Mise en liquidation de la Société avec effet immédiat.
- 2.- Nomination de Monsieur Edmond MULLER, né le 08 mai 1950 à Luxembourg, demeurant au 17, rue de Kahler L-8378 Kleinbettingen, à la fonction de liquidateur.
- 3.- Détermination des pouvoirs du liquidateur.
- 4.- Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
- 5.- Divers.

L'Assemblée Générale aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de procéder à la dissolution de la Société et de prononcer sa mise en liquidation avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide de nommer comme seul liquidateur de la Société:

Monsieur Edmond MULLER, né le 08 mai 1950 à Luxembourg, demeurant au 17, rue de Kahler, L-7378 Kleinbettingen.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide d'investir le liquidateur des pouvoirs suivants:

- le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants des lois coordonnées sur les sociétés commerciales, telles que modifiées.

- le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans avoir à recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale des Associés dans les cas où elle est requise.
- le liquidateur pourra payer des avances sur boni de liquidation, en numéraire ou en nature, après avoir payé les dettes de la Société ou avoir fait les provisions nécessaires pour le paiement des dettes.
- le liquidateur est dispensé de passer inventaire et peut s'en référer aux écritures de la Société.
- le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leurs pouvoirs qu'il détermine.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale décide de donner décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Strassen, les jour, mois et an qu'en tête des présentes,
et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants pré-mentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: D. MATTUCCI, C. TERES, M.L. SCHUL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 2 janvier 2014. Relation: EAC/2014/100. Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2014007059/66.

(140007227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2014.

UTI Investment Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 112.413.

Le bilan de la société au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014008910/12.

(140009485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2014.

Tages Capital Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 166.328.

Le Conseil d'Administration de la SICAV de transférer le siège social de la société du 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg au 11-13, boulevard de la Foire L-1528 Luxembourg avec effet au 16 janvier 2014.

Pour TAGES CAPITAL SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable

RBC INVESTOR SERVICES BANK S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2014008888/13.

(140009697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2014.

BE OK Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 151.193.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale tenue le 24 janvier 2013 au siège social de la société

Résolutions

Toutes les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

- Révocation immédiate de Monsieur Charles Bok, conseiller économique né le 4 février 1962 à Liège;

- Nomination de la société MHR Trading Company S.A., immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 10401 et dont le siège social se situe au 5, Avenue Gaston Diderich L-1420 Luxembourg, en tant qu'administrateur unique et administrateur délégué pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AFC Benelux Sàrl

Signature

Référence de publication: 2014009049/17.

(140009840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

Wiz Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 5.805.809,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 174.383.

L'an deux mille treize, le dix-sept décembre.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. M. Laurent Horwitz, président directeur général, né le 12 octobre 1962 à Metz (France) ayant son adresse au 1, rue Saint-James, 92200 Neuilly-sur-Seine, France,

2. Mme Lai Yin Horwitz, sans profession, née le 9 août 1962 à Shek Wu Hui (Hong Kong) ayant son adresse au 1, rue Saint-James, 92200 Neuilly-sur-Seine, France,

3. Mlle Elise Horwitz, étudiante, née le 2 avril 1991 à Metz (France) ayant son adresse au 1, rue Saint-James, 92200 Neuilly-sur-Seine, France,

4. Mlle Elena Horwitz, étudiante, née le 8 septembre 1996 à Paris (France) ayant son adresse au 1, rue Saint-James, 92200 Neuilly-sur-Seine, France

tous ici représentés par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de quatre (4) procurations données sous seing privé respectivement le 13 décembre 2013.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des personnes comparantes et le notaire instrumentaire, annexées aux présentes pour être enregistrées avec elles.

Lesquels comparants, représentés comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, tous les associés étant présents ou représentés et se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

II. Les personnes comparantes sont les associés de la société à responsabilité limitée établie au Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination «Wiz Invest S.à r.l.» (ci-après, la Société), ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 174383, constituée par acte du notaire instrumentaire, en date du 28 décembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 24704 en date du 1^{er} mars 2013, et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

III. Le capital social de la Société s'élève à cinq millions huit cent cinq mille huit cent neuf Euros (EUR 5.805.809,00) représenté par un million sept cent quatre-vingt-dix mille neuf cent trois (1.790.903) parts sociales ordinaires et quatre millions quatorze mille neuf cent six (4.014.906) parts sociales privilégiées, toutes d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.

IV. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Modification du quatrième paragraphe de l'article 17 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 17. Paragraphe 4.** En plus de l'allocation à la réserve légale, un droit au versement d'un dividende préférentiel, cumulatif et remboursable, égal à dix-huit point cinquante-six pourcent (18,56%) pour l'année 2013 et quinze point quatre-vingt-douze pourcent (15,92%) pour les années 2014 et suivantes de la valeur nominale de chaque Part Sociale Privilégiée, augmentée du montant du dividende préférentiel dû au titre des années antérieures et non versés, le cas échéant, plus les montants alloués aux comptes de prime d'émission et/ou d'apport en capitaux propres non rémunéré par des titres liés aux Parts Sociales Privilégiées, le cas échéant, naît automatiquement au profit du détenteur de Parts Sociales Privilégiées (le Dividende Préférentiel Fixe). Le Dividende Préférentiel Fixe se calcule sur une base journalière commençant, chaque année, le 4 août et se terminant le 3 août. Le Dividende Préférentiel Fixe est dû le 4 août de chaque année, et pour la première fois le 4 août 2013, pour autant que les sommes disponibles pour la distribution, en accord avec la Loi et les Statuts, le permettent. Tout surplus aux sommes affectées à la réserve légale et au Dividende Préférentiel Fixe constitue le bénéfice distribuable (le Bénéfice Distribuable).»

2. Modification du cinquième paragraphe de l'article 17 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 17. Paragraphe 5.** Le Bénéfice Distribuible peut être distribué aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires au prorata de leur participation dans la Société.»

V. Les associés, après avoir délibéré, prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de modifier le quatrième paragraphe de l'article 17 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 17. Paragraphe 4.** En plus de l'allocation à la réserve légale, un droit au versement d'un dividende préférentiel, cumulatif et remboursable, égal à dix-huit point cinquante-six pourcent (18,56%) pour l'année 2013 et quinze point quatre-vingt-douze pourcent (15,92%) pour les années 2014 et suivantes de la valeur nominale de chaque Part Sociale Privilégiée, augmentée du montant du dividende préférentiel dû au titre des années antérieures et non versés, le cas échéant, plus les montants alloués aux comptes de prime d'émission et/ou d'apport en capitaux propres non rémunéré par des titres liés aux Parts Sociales Privilégiées, le cas échéant, naît automatiquement au profit du détenteur de Parts Sociales Privilégiées (le Dividende Préférentiel Fixe). Le Dividende Préférentiel Fixe se calcule sur une base journalière commençant, chaque année, le 4 août et se terminant le 3 août. Le Dividende Préférentiel Fixe est dû le 4 août de chaque année, et pour la première fois le 4 août 2013, pour autant que les sommes disponibles pour la distribution, en accord avec la Loi et les Statuts, le permettent. Tout surplus aux sommes affectées à la réserve légale et au Dividende Préférentiel Fixe constitue le bénéfice distribuible (le Bénéfice Distribuible).»

Deuxième résolution

Les associés décident de modifier le cinquième paragraphe de l'article 17 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 17. Paragraphe 5.** Le Bénéfice Distribuible peut être distribué aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires au prorata de leur participation dans la Société.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à la somme de mille trois cents Euros (EUR 1.300,00).

Déclaration

DONT PROCES-VERBAL, fait et passé à Esch sur Alzette, aux jour, mois et an tels qu'indiqués en en-tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des personnes comparantes, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 27 décembre 2013. Relation: EAC/2013/17338. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014007254/87.

(140007545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2014.

Boise European Holdings 1 S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.001,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 164.535.

Extrait des résolutions écrites prises en date du 8 janvier 2014

En date du 8 JANVIER 2014, les actionnaires de Boise European Holdings 1 S. à r.l. («la Société») ont pris les résolutions suivantes:

- D'accepter la démission de Madame Karen E. Gowland en tant que gérant de catégorie A de la Société avec effet en date de 15 Janvier 2014;

- De nommer Monsieur Kent A. Pflederer, né le 16 Novembre 1970, a Indiana, Etats Unis, résidant professionnel au 1955 West Field Court, Lake Forest, IL 60045, Etats-Unis en tant que gérant de catégorie A de la Société avec effet au 15 janvier 2014 et pour une durée indéterminée avec pouvoir de signature conjointe avec toute autre gérant de catégorie B.

Luxembourg, le 15 Janvier 2014.
Luxembourg Corporation Company S.A.
Signatures
Un Mandataire

Référence de publication: 2014009035/21.

(140010953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

Compagnie Financière & Industrielle de l'Atlantique S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 100.163.

—
EXTRAIT

- Dénonciation du siège social:

Le siège social de la société Compagnie Financière & Industrielle de l'Atlantique S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés numéro B100163, dont le siège social fixé au L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois est dénoncé par le domiciliataire avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société domiciliataire

SOCIETE DE GESTION FIDUCIAIRE SARL

Référence de publication: 2014009106/14.

(140010307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

Cilbup S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 90.011.250,00.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 143.460.

L'adresse professionnelle de Monsieur Jens Hoellermann, gérant de la Société, est le 25, rue General Patton, L-2317 Howald, Grand-Duché de Luxembourg avec effet à partir du 1^{er} janvier 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014009101/14.

(140010138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

Coffee Lounge S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 28, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 98.150.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 15 janvier 2014.

Signature.

Référence de publication: 2014009105/10.

(140010385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

Hellas S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 1, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 173.547.

—
AUSZUG

In der Sitzung des 15. Januar 2014, hat der Teilhaber beschlossen, den Rücktritt von Herrn Marcellino GRAF VON UND ZU HOENSBROECH als Geschäftsführer anzunehmen und Herrn Louis FELICETTI, Angestellter, geboren am 25. Juni 1966 in L-Echternach und beruflich wohnhaft in 7, route d'Esch in L-1470 Luxembourg, als neuer Geschäftsführer zu ernennen mit einem Mandat für 1 Jahr.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 15. Januar 2014.

Herr Marcellino GRAF VON UND ZU HOENSBROECH
Geschäftsführer

Référence de publication: 2014009281/16.

(140010889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

Holmbury Corporation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 165.445.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

La liquidation de la société Holmbury Corporation S.à r.l., décidée par acte du notaire Maître Henri Hellinckx en date du 11 mars 2013, a été clôturée lors de l'assemblée générale extraordinaire sous seing privé tenue en date du 19 décembre 2013.

Les livres et documents de la société seront conservés pendant cinq ans au siège social au 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2014.

Shaftesbury Corporate Management Services (Luxembourg) S.A.

Représentée par Michaël Azoulay / Christophe Fasbender

Le mandataire / Administrateurs

Référence de publication: 2014009272/19.

(140009846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

Hugo Boss Benelux Retail B.V., Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2340 Luxembourg, 25A, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 142.437.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions des associés de la Société en date du 1^{er} juillet 2013 que le mandat du gérant de la Société et de la Succursale, Monsieur Michel van der Linden a été résolu avec effet au 30 juin 2013.

Il résulte des mêmes résolutions de la Société que Monsieur Knut Brokelmann, né le 21 janvier 1968 à Stade, Allemagne avec adresse au 27, Diemershaldenstrasse, 70184 Stuttgart, Allemagne a été nommé en tant que gérant de la Société, et de la Succursale, avec effet au 1^{er} juillet 2013 pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2014.

Référence de publication: 2014009274/15.

(140009844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

Guadelete Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 123.610.

—
Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 30 décembre 2013

1. M. Philippe TOUSSAINT a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B.
2. M. Eric MAGRINI a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B.
3. Mme Tessa LANG, administrateur de sociétés, née le 24 juin 1969 à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme gérante de catégorie B pour une durée indéterminée.
4. M. Frank PLETSCHE, administrateur de sociétés, né le 15 juillet 1974 à Trèves (Allemagne), demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 17.1.2014.

Pour extrait sincère et conforme

Pour *GUADELETE INVESTMENTS S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2014009259/20.

(140010804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

H & S Immo S.C.I., Société Civile.

Siège social: L-4742 Pétange, 81A, rue des Jardins.

R.C.S. Luxembourg E 1.647.

—
Extrait de la décision de l'associé générale ordinaire du 07 janvier 2014

Résolution

Il a été décidé par les associés:

Monsieur Joseph Spoidenne, architecte, résident à 28, La Pas de Loup à B-6791 Guerlange, détenteur de 68 parts sociales;

et

Monsieur Serge Humblet, architecte, résident à 26, Rue de la Gaume à B-6792 Halanzy, détenteur de 32 parts sociales. de stopper les activités de la société et de procéder à sa mise en liquidation volontaire avec effet immédiat.

Sont nommés liquidateurs:

Monsieur Joseph Spoidenne, architecte, résident à 28, La Pas de Loup à B-6791 Guerlange;

et

Monsieur Serge Humblet, architecte, résident à 26, Rue de la Gaume à B-6792 Halanzy.

Les liquidateurs ainsi nommés auront un pouvoir de signature conjoint.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AFC Benelux Sàrl

Signature

Référence de publication: 2014009265/23.

(140009973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

Guardian Poland Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 49.372.400,00.

Siège social: L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser.

R.C.S. Luxembourg B 85.757.

—
EXTRAIT

Par décision de l'assemblée générale de l'associé unique de la Société en date du 14 novembre 2013 l'associé unique a révoqué le mandat de M. Patrick Vannimmen en tant que gérant de la Société avec prise d'effet au 14 novembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2014.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2014009263/15.

(140010773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

Laios S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12-14, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 47.426.

—
Le nom officiel du Commissaire à compter du 10 décembre 2013 ainsi que l'adresse sont les suivants:

Lut Laget Tax Audit & Accountancy

6, rue Jean-Pierre Brasseur

L-1258 Luxembourg

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 25 octobre 2013

Les mandats de l'Administrateur unique et du Commissaire aux comptes de la société étant arrivés à échéance, l'Assemblée décide de renouveler leur mandat pour une durée de 6 ans, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société qui se tiendra en 2019.

Un mandataire

Référence de publication: 2014009364/16.

(140010721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

KKR Debt Investors 2006 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.001.000,00.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 61, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 138.313.

—
EXTRAIT

Lors de l'assemblée générale annuelle qui s'est tenue le 24 septembre 2013, les associés de la Société ont:

- pris connaissance de la démission de Tagar Oison de son mandat de gérant de classe A de la Société avec effet au 24 septembre 2013;

- nommé Terence P. Gallagher, né le 15 octobre 1964 à New York, Etats-Unis d'Amérique et avec adresse professionnelle à 9 West 57th Street, Suite 4200, New York 10019, Etats-Unis d'Amérique en tant que nouveau gérant de classe A de la Société avec effet au 24 septembre 2013 pour une durée indéterminée;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2014009340/18.

(140010529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

K4 Communications S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 117.173.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 15 janvier 2014 que le mandat des personnes suivantes a été renouvelé avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes clos au 31 décembre 2018:

- Monsieur Patrick MOINET, en tant qu'administrateur, Président du Conseil d'Administration et Administrateur-délégué;

- Monsieur Olivier LIEGEOIS, en tant qu'administrateur;

- Monsieur Benoît BAUDUIN, en tant qu'administrateur; et

- REVICONSULT S.à r.l., en tant que commissaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2014.

Référence de publication: 2014009344/18.

(140010612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

K-Point S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 308, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 120.186.

Herr Broer Kalow hat seinen Rücktritt aus dem Verwaltungsrat der K-Point S.A. am 12. Dezember 2013 erklärt. Die außerordentliche Generalversammlung vom 19. Dezember 2013 hat Frau Kirsten Ludwig in den Verwaltungsrat bestellt. Die Berufsadresse von Frau Ludwig lautet Valentinskamp 70/EMPORIO, D-20355 Hamburg. Die Amtszeit von Frau Ludwig endet mit der ordentlichen Generalversammlung 2018, die über den Jahresabschluss des am 31. Dezember 2017 endenden Geschäftsjahres beschließt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 15. Januar 2014.

K-Point S.A.

308, route d'Esch

L-1471 Luxembourg

Petra Hauer / Sylvia Sasso-Sant

Référence de publication: 2014009331/18.

(140010905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

Keystone Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 163.362.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 16/07/2013

Quatrième résolution

L'assemblée prend note de la fin du mandat de Monsieur Declan O'Hannrachain et décide de le remplacer par la société Finexis S.A., (RCSL B154916) siégeant au L-2449 Luxembourg, 25A Boulevard Royal, représentée par Christian Denizon, né le 16/08/1970 à Valence (F), résidant professionnellement au 25A Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, pour un mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2013;

L'assemblée décide de renouveler le mandat des membres du Conseil d'Administration pour une durée d'un an et prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2013;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2013.

Certifié conforme et sincère

Finexis S.A.

Référence de publication: 2014009339/19.

(140009951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

Kreos Capital IV (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 163.054.

Extrait des résolutions prise par l'associé unique le 13 janvier 2014

Madame Anna D'Alimonte, ayant son adresse professionnelle au 9A, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, a démissionné de sa fonction de Gérante de catégorie A avec effet au 8 janvier 2014.

Monsieur Yves Cheret, ayant son adresse professionnelle au 9A, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, a été nommé comme Gérant de catégorie A de la Société avec effet au 8 janvier 2014.

Luxembourg, le 17 Janvier 2014.

Daniela Klasén-Martin

Gérante

Référence de publication: 2014009335/15.

(140010935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

IMMO 73 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 158.605.

Extrait des résolutions prises par l'Associé unique en date du 19 décembre 2013

1. La démission de Monsieur Pierre MESTDAGH, employé privé, né le 21 novembre 1961 à Etterbeek, Belgique, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, de son mandat de Gérant de catégorie B, est actée avec effet immédiat.

2. Monsieur Jean-Robert BARTOLINI, diplômé D.E.S.S., né le 10 novembre 1962 à Differdange, Grand-Duché de Luxembourg, résidant professionnellement au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est nommé en son remplacement en tant que Gérant de catégorie B, pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 19 décembre 2013.

Certifié sincère et conforme

IMMO 73 S. à r. l.

Signatures

Gérant de catégorie A / Gérant de catégorie B

Référence de publication: 2014009301/20.

(140009843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

Immo Steichen, Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 308, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 109.428.

Herr Broer Kalow hat seinen Rücktritt aus dem Verwaltungsrat der Immo Steichen Société anonyme am 12. Dezember 2013 erklärt. Die außerordentliche Generalversammlung vom 19. Dezember 2013 hat Frau Kirsten Ludwig in den Verwaltungsrat bestellt. Die Berufsadresse von Frau Ludwig lautet Valentinskamp 70/EMPORIO, D-20355 Hamburg. Die Amtszeit von Frau Ludwig endet mit der ordentlichen Generalversammlung 2019, die über den Jahresabschluss des am 31. Dezember 2018 endenden Geschäftsjahres beschließt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 15. Januar 2014.

Immo Steichen

Société anonyme

308, route d'Esch

L-1471 Luxembourg

Petra Hauer / Sylvia Sasso-Sant

Référence de publication: 2014009300/19.

(140010902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

Immobilière de Steinfort s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8437 Steinfort, 52, rue de Koerich.

R.C.S. Luxembourg B 128.888.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Steinfort le 10 janvier 2014

L'assemblée a le regret d'annoncer le décès de Monsieur René Reinart en date du 1^{er} janvier 2014.

L'assemblée décide de nommer avec effet immédiat Monsieur Sam Reinart, né le 15 novembre 1990 à Niederkorn, demeurant à L-8437 Steinfort, 57, rue de Koerich comme gérant technique de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2014.

Référence de publication: 2014009303/13.

(140010717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

Rendite Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 9, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 144.358.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Auszug

Es erhellt aus einer Urkunde betreffend den Abschluss der Liquidation mit Datum vom 3. Dezember 2013 von Notar Martine SCHAEFFER, mit Amtssitz in Luxemburg einregistriert in Luxemburg A.C., den 11. Dezember 2013, LAC/2013/56633, dass die Aktiengesellschaft „Rendite Lux S.A. (in Liquidation)“, mit Sitz in L-1651 Luxembourg, 9, avenue Guillaume, gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch den Notar Martine Schaeffer, mit Amtssitz in Luxemburg, am 22. Dezember 2008, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 365 vom 18. Februar 2009. Die Statuten wurden seither nicht abgeändert.

Laut Urkunde des amtierenden Notars vom 4. November 2010, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 2693 vom 8. Dezember 2010, wurde die Gesellschaft in Liquidation gesetzt.

der Bericht des Liquidators und der Bericht des Prüfungskommissars wurden angenommen und die Gesellschaft hat aufgehört zu existieren.

Alle Bücher, Register und Dokumente, die die Gesellschaft betreffen, für eine Dauer von mindestens fünf (5) Jahren am Firmensitz der Gesellschaft in 9, Avenue Guillaume, L-1651 Luxemburg, aufbewahrt werden.

Luxemburg, den 15. Januar 2014.

Référence de publication: 2014009522/22.

(140008919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

GSI Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 93.227.

—
Extrait des décisions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 31 décembre 2013 avec effet au 1^{er} janvier 2014.

1. Mme Tracey Christine GILLILAND a démissionné de son mandat d'administrateur A.
2. M. Sergio Claudio RIGHETTI a démissionné de son mandat d'administrateur A.
3. M. Stefano Maria PROFETI, administrateur de sociétés, né à Castelfiorentino (Italie) le 17 février 1962, demeurant à Co Art Residence, PiazzaE. Bossi 7, 6906 Lugano 6 Cassarate Caselle (Suisse), a été nommé administrateur A jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de 2014.
4. Le nombre des administrateurs a été diminué de quatre (4) à trois (3).

Luxemburg, le 16 janvier 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Pour GSI HOLDING S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2014009248/19.

(140010519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

Grandville, Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 167.855.

—
EXTRAIT

L'Assemblée générale ordinaire du 19 décembre 2013 a reconduit le mandat de Réviseur d'entreprises agréé de la société anonyme ERNST & YOUNG, avec siège à L-5365 Munsbach, 7, rue Gabriel Lippmann, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le No B 47 771, son mandat expirant à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clôturant au 30 juin 2014.

Pour extrait conforme

GRANDVILLE

Société anonyme

Référence de publication: 2014009240/15.

(140010247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

Ice Topco Limited S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 181.155.

—
Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires tenue extraordinairement en date du 16 janvier 2014

1. Le mandat d'administrateur de catégorie A de M. Douwe TERPSTRA a été converti en mandat d'administrateur de catégorie B avec effet immédiat jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2016.
2. Le mandat d'administrateur de catégorie B de M. Narayanan RAJAGOPALAN a été converti en mandat d'administrateur de catégorie A avec effet immédiat jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2016.
3. La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l. a été révoquée de son mandat de commissaire.
4. La société coopérative PricewaterhouseCoopers, ayant son siège social au L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, R.C.S. Luxembourg B 65477, a été nommée comme réviseur d'entreprises agréé jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire qui approuvera les comptes annuels au 31 décembre 2013 qui se tiendra en 2014.

Luxembourg, le 16 janvier 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Ice Topco Limited S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014009286/20.

(140010287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

Coprom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7535 Mersch, 14, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 35.526.

—
Extrait de la Réunion du Conseil d'Administration du 30 décembre 2013.

Lors de la réunion du 30 décembre 2013, le conseil d'administration a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Madame Carole Niderkorn-Chodorge, demeurant à F-54135 Mexy, 22, rue de Lorraine est nommée nouvelle directrice du City Hotel situé à L-2651 Luxembourg, 1, rue de Strasbourg, suite au départ de Monsieur Paul Hilger le 31 décembre 2013.

A partir du 1^{er} janvier 2014, Madame Niderkorn-Chodorge assumera la direction de l'Hôtel et est responsable de la gestion journalière du City Hotel. Dans le cadre de l'exploitation de l'Hôtel, la société Coprom S.A. est valablement engagée par la signature conjointe de Madame Carole Niderkorn-Chodorge et d'un autre administrateur en fonction.

Mersch, le 30 décembre 2013.

Nico AREND

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2014009113/18.

(140010417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

ChallengeAir S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 112.681.

—
EXTRAIT

En date du 13 janvier 2014, l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

- L'acceptation de la démission de LUX-FIDUCIAIRE Consulting S.à r.l. en tant que commissaire aux comptes de la Société avec effet immédiat.

- La nomination de PRO FIDUCIAIRE Auditing & Consulting S.à r.l., ayant son siège social au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 176 448 en tant que commissaire aux comptes de la Société avec effet immédiat. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'année 2018.

Pour extrait conforme.

Luxembourg.

Référence de publication: 2014009072/17.

(140010567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

Havana Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 102.117.

—
Extrait du procès-verbal du conseil d'administration tenu en date du 15 décembre 2013.

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'administration tenu en date du 15 décembre 2013, que:

Après avoir constaté que Monsieur Alvaro CARNEVALE s'est démis de ses fonctions d'Administrateur, en date du 10 juillet 2013, les Administrateurs restants décident, conformément à l'article 51 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, de coopter Monsieur Gregory DRANCOURT, Gérant de société, né à Boulogne-Billancourt (France) le 16 février 1974, demeurant à L-1530 Luxembourg, 39, rue Anatole France, comme Administrateur de la Société, avec effet au 10 juillet 2013, en remplacement de Monsieur Alvaro CARNEVALE, Administrateur démissionnaire, dont il achèvera le mandat.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2013.

HAVANNA INVEST S.A.

Référence de publication: 2014009276/19.

(140010530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

Andaluz Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 42.475.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'an deux mille treize, le trente et un décembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

Silvia RAVOTTO, née le 22 août 1957 à Ceva (Italie), demeurant au 3654, route de la Corniche, F-83700 Boulouris - Saint-Raphaël,

ci-après «l'actionnaire unique»,

ici représentée par Madame Suet Sum WONG, juriste, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Décision sur la mise en liquidation de la Société.
2. Nomination de ODESSA SECURITIES S.A., comme liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
3. Présentation et approbation du rapport du liquidateur avec déclaration d'assumer irrévocablement et solidairement avec la Société l'obligation de payer tous les engagements de celle-ci et tous ses passifs éventuels qui seraient inconnus et non payés.
4. Renonciation à l'intervention d'un commissaire de contrôle de la liquidation.
5. Décharge pleine et entière au liquidateur, aux administrateurs et au commissaire de la Société.
6. Délégation de pouvoirs pour la distribution du boni de liquidation.
7. Clôture définitive de la liquidation de la Société.
8. Conservation des livres et documents de la Société et indication des mesures prises en vue de la consignation des sommes et valeurs non remises.
9. Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités afférentes à la clôture de liquidation.

II) Qu'elle est la seule et unique actionnaire de la société ANDALUZ S.A. (ci-après la «Société»), une société anonyme ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B, sous le numéro 42475, constituée en date du 15 décembre 1992 suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, alors notaire de résidence à Mersch, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 136.

III) La comparante, représentée comme dit ci-avant, détenant cent pour-cent (100%) du capital de la société, agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire unique décide la dissolution volontaire et anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation immédiate.

Deuxième résolution

L'actionnaire unique décide de nommer ODESSA SECURITIES S.A., ayant son siège social à Panama, Salduba Building, 53rd Street East, en qualité de liquidateur de la Société avec les pouvoirs les plus étendus qui puissent être octroyés en vertu de la loi luxembourgeoise concernant les sociétés commerciales.

Troisième résolution

L'actionnaire unique entend le rapport du liquidateur, ci-annexé, et décide de l'approuver.

Il constate et approuve expressément que:

- l'activité de la Société a cessé;
- tout le passif de la Société est réglé et le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné;

- l'actif restant est distribué à l'actionnaire unique;
- il assumera irrévocablement et solidairement avec la Société l'obligation de payer tous les engagements de celle-ci et tous ses passifs.

Quatrième résolution

L'actionnaire unique, déclarant avoir une parfaite connaissance de l'emploi des valeurs sociales ainsi que des comptes, pièces comptables et de la gestion de la liquidation, décide de renoncer à l'intervention d'un commissaire de contrôle de la liquidation.

Cinquième résolution

L'actionnaire unique décide de donner décharge pleine et entière au liquidateur, aux administrateurs et au commissaire de la Société.

Sixième résolution

L'actionnaire unique octroie tous pouvoirs au liquidateur pour effectuer tous versements et toutes distributions conformément au rapport de liquidation.

Septième résolution

L'actionnaire unique prononce la clôture définitive de la liquidation de la Société.

Huitième résolution

L'actionnaire unique décide que les livres et documents de la Société seront conservés par les soins du liquidateur pendant cinq ans à l'ancien siège de la Société où seront le cas échéant consignées des sommes et valeurs revenant aux créanciers ou à l'actionnaire unique et dont la remise n'aurait pu leur être faite.

Neuvième résolution

L'actionnaire unique octroie tous pouvoirs au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués à environ 1.000,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: Suet Sum WONG, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 07 janvier 2014. Relation GRE/2014/154. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société.

Junglinster, le 13 janvier 2014.

Référence de publication: 2014006521/83.

(140006794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2014.

Crismagand S.A., Société Anonyme Soparfi,

(anc. Crismagand, société de gestion de patrimoine familial).

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 62.351.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2014.

Référence de publication: 2014003550/11.

(140002852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2014.